

RAPPORT

ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021

FÉDÉRATION DE LA HAUTE-VIENNE
POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

ASSOCIATION LOI 1901

Agréée au titre de la protection de l'environnement, caractère d'un établissement d'utilité publique.





SOMMAIRE

● Présentation institutionnelle	5
Présentation de la Fédération et fonctionnement.....	6
Organisation des ressources humaines.....	8
Assemblée générale ordinaire et assemblées générales extraordinaires.....	10
Réunions du Conseil d'administration et du Bureau	11
Réunions des élus et/ou des salariés.....	12
Restructuration de l'organisation interne de la Fédération.....	13
● Services Généraux	15
Accueil du public et gestion des contacts.....	16
Soutien aux AAPPMA et fonctionnement de la Fédération	16
Suivi financier.....	17
Dossiers juridiques	18
Accord-cadre Fédération - Agence de l'Eau Loire-Bretagne.....	19
Informatique	20
● Animation, Promotion et Communication	21
Interventions en milieu scolaire	22
Ateliers pêche nature	22
Stages de pêche	23
Valorisation du site d'Uzurat.....	24
Chroniques France Bleu Limousin	24
Salons	25
Communication	27
● Activités techniques et Développement	37
Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques	38
Études et Travaux	38
Garderie fédérale	42
Assistance technique	43
Inventaires piscicoles et pêches de sauvetage	43
Développement	44
Déploiement du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP) ...	48
● Bilan des empoissonnements	53
Empoisonnements en 2021	54
● Bilan financier	59
Bilan des cartes de pêche	60
Bilan annuel des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	65
Bilan financier de la Fédération.....	65
● Documents financiers exercice 2021	68



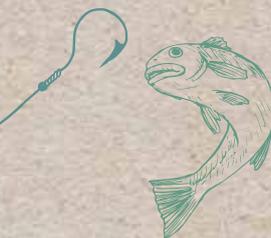


PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE



RAPPORT

ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021





PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Vous avez entre les mains un document qui constitue un bilan des actions entreprises par votre Fédération sur l'année 2021. Nous avons essayé de le rendre le plus exhaustif possible et espérons que sa lecture vous sera agréable.

Pour introduire ce rapport, nous avons pour coutume de présenter l'équipe qui agit pour votre Fédération, salariés comme élus. De plus, et avant de détailler chacune des activités de la Fédération, nous vous présentons un récapitulatif des réunions et commissions auxquelles la Fédération a pris part.

Comme en 2020, l'année 2021 a été pour toutes et tous une année particulière au vu de la situation sanitaire impactant directement nos activités. Cette année a aussi été pour la Fédération l'occasion d'un nouvel élan décidé par le Conseil d'administration, avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance afin de mettre au centre des priorités les 51 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) du département et leurs actions, et ainsi insuffler une nouvelle dynamique.

● PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION ET FONCTIONNEMENT

La Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (*FDAAPPMA 87*) est une association Loi 1901, qui a le caractère d'un établissement d'utilité publique. Elle est chargée par le Code de l'environnement de missions d'intérêt général. Fin 2017, elle a obtenu le renouvellement de son agrément au titre de la protection de l'environnement.

Les missions de la Fédération

Votre Fédération a pour principales missions :

- le développement et la promotion du loisir pêche ainsi que du tourisme pêche ;
- la protection des milieux aquatiques, ainsi que la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental ;
- l'éducation des jeunes populations au respect de l'environnement.





PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Les compétences de la Fédération

Les missions incombant à la Fédération définissent les compétences qui lui sont attribuées :

- **valorisation de secteurs de pêche, aménagements** : rédaction du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (*SDDL*), parcours labellisés, parcours spécifiques, postes de pêche partagés, mises à l'eau ;
- **connaissance des milieux** : élaboration et mise en place d'un Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (*PDPG*) - diagnostic des milieux et proposition d'actions pour remédier aux perturbations - études, pêches à l'électricité ;
- **actions sur le milieu** : continuité écologique, repeuplements, restauration et installation de frayères, aide financière aux syndicats de rivière, emploi d'une équipe en réinsertion sociale chargée de travaux d'entretien ;
- **promotion, information, éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité** : ateliers pêche nature, stages, interventions scolaires, actions de communication, salons, etc. ;
- **consultation pour avis** : sur tout aménagement ou mesure susceptible de porter atteinte aux milieux aquatiques ;
- **surveillance des cours d'eau** : gardes-pêche, suivi sécheresse, réseau sentinelle.

Composition du Conseil d'administration et du Bureau Fédéral

Le Conseil d'administration a pour vocation statutairement de définir et de mettre en place la politique de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique. Le 4 juin 2021, au cours d'une réunion du Conseil d'administration, un vote de confiance a été demandé à l'unanimité des administrateurs. Celui-ci a abouti à un remaniement du Bureau en place et à l'élection d'un nouveau Président Jean-Christophe BOIREAU. Le Bureau actuel se compose du Président, du Vice-Président Julien BUISSON, du Trésorier Marc DRUTEL ainsi que du Secrétaire Jean-Michel LATOUILLE.



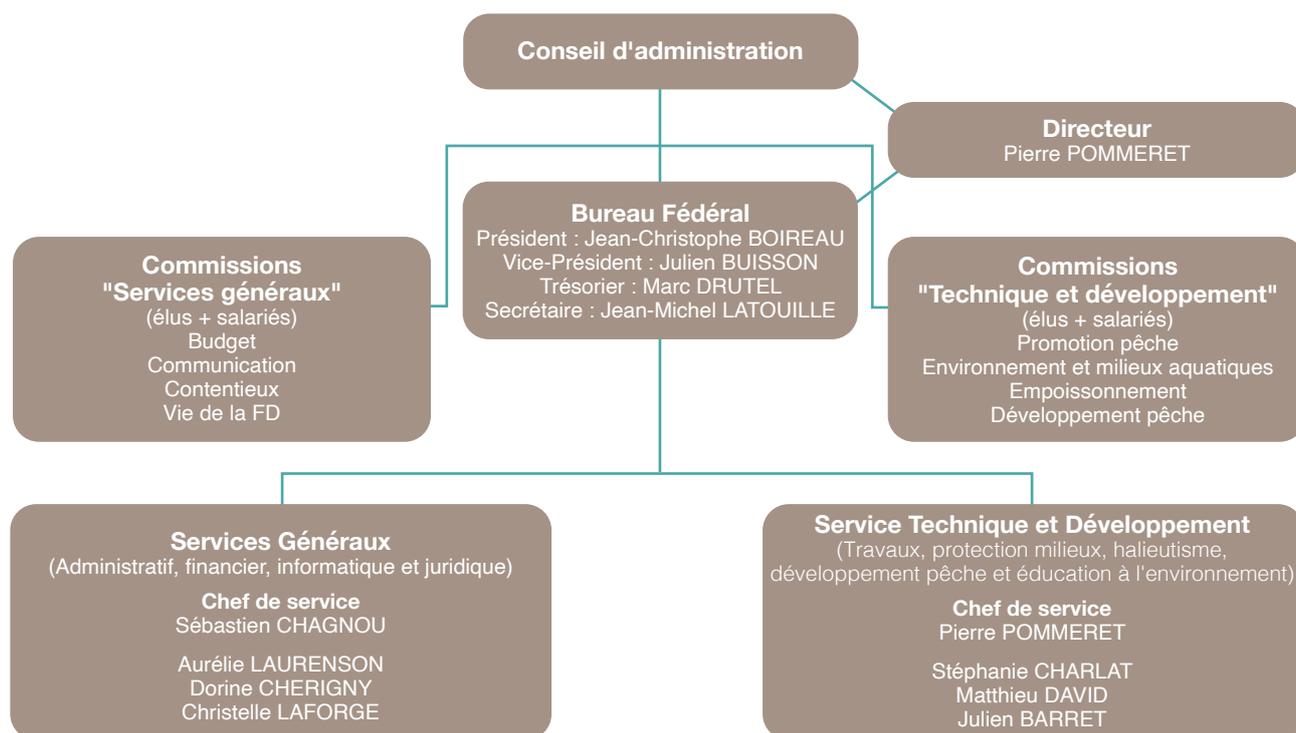


PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

● ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Fonctionnement de la structure

Depuis le changement de gouvernance, le Conseil d'administration a souhaité la mise en action d'un nouveau projet associatif après avoir organisé des réunions permettant de rencontrer et d'entendre les AAPPMA. Cette nouvelle réorganisation a pour but d'améliorer le fonctionnement des services et l'efficacité de la Fédération. Cette réorganisation se fait autour de deux pôles (*administratif et technique/développement*) supervisés par un Directeur Pierre POMMERET.



Réorganisation interne

Le Directeur s'est vu confier de nouvelles délégations afin de pouvoir superviser au mieux le bon fonctionnement de la structure. Les premiers groupes de travail déjà mis en place regroupent les compétences présentes au sein du réseau des structures associatives de la pêche de loisir, sur des thématiques précises.

Cette réorganisation structurelle permettra à terme d'améliorer l'efficacité des actions de la Fédération au service du réseau associatif.

Composition de l'équipe fédérale

Une équipe dynamique et polyvalente composée de 8 professionnels jusqu'en novembre 2021. Stéphanie CHARLAT, Responsable technique et salariée de la Fédération depuis plus de 20 ans, ayant décidé de changer de voie professionnelle. Afin de palier à ce départ un recrutement est prévu pour le deuxième semestre 2022.



PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Recrutement et stages

En 2021, le Service Technique & Développement a reçu plusieurs stagiaires dans le cadre de leurs cursus scolaire ou de leurs formations professionnelles.

■ Stage d'observation en milieu professionnel du cursus de 3^{ème} :

Ces stages en « entreprise » sont obligatoires pour les élèves de 3^{ème}. Ce sont des stages d'observation dont l'objectif est d'aider les jeunes à confirmer ou non leurs choix d'orientation pour leurs vies futures. C'est pour eux une première prise de contact avec le monde professionnel et son environnement. Ces stages s'effectuent sur une période maximale de 5 jours et confèrent aux stagiaires un statut d'observateur sur l'activité de la structure accueillante.

- **Auxence BARLET**, élève au collège Jeanne d'Arc de Limoges a pu se familiariser aux missions de notre structure du 31 mars au 2 avril ;

C'est le cas également de :

- **Paul VACHERIE**, élève au collège André Fargeas de Lubersac (19) du 4 octobre au 8 octobre ;
- **Johann COLIN**, élève au collège Maurice Genevoix de Couzeix du 18 octobre au 22 octobre ;
- **Arthur LAGET**, élève au collège Jeanne d'Arc de Limoges du 8 au 12 novembre ;
- **Arthur GANDOIS**, élève au collège Pierre Donzelot de Limoges du 29 novembre au 3 décembre.

■ Stage dans le cadre d'un Brevet de Technicien Agricole « Gestion et Protection de la Nature » - Lycée agricole de Vendôme (41) - durée de 6 semaines :

Dans le cadre de la réalisation d'inventaires piscicoles, la Fédération a accueilli un stagiaire sur une durée de 6 semaines. A l'occasion de sa formation professionnelle, Orian GIULIO a rejoint notre structure du 7 juin au 16 juillet.

Il est intervenu sur plusieurs inventaires piscicoles et a participé également au développement d'outils d'animation.

■ Stage dans le cadre de la dernière année d'école d'Ingénieurs en « Génie de l'eau et de l'environnement » - ENSIL de Limoges :

Thomas ERB a été accueilli au sein des Services Généraux sous l'encadrement de Sébastien CHAGNOU, chef des Services Généraux. Thomas a participé du 17 mai et 27 août, à la mise en place d'une base de données de gestion des droits de pêche et de valorisation cartographique de la donnée.

■ Stage dans le cadre du « Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports » - Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de la Creuse (Ahun) :

Marc SARRAZIN a été accueilli du 12 avril au 23 avril et du 10 mai au 21 mai. Il a participé à la construction d'un projet d'animation dans le cadre de la création d'un Atelier Pêche Nature à Limoges.



Paul VACHERIE



Johann COLIN



Orian GIULIO



Thomas ERB



Arthur LAGET



Arthur GANDOIS



Marc SARRAZIN (au fond à gauche)



PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE



Formation du personnel

L'ensemble du personnel a été formé au risque incendie en décembre 2021. L'occasion de se familiariser avec la manipulation des extincteurs et à prendre conscience des enjeux liés au risque incendie en entreprise.



● ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération s'est tenue en distanciel par visioconférence le 27 mars 2021. Suite à la démission de certains administrateurs, la Fédération a dû organiser des élections complémentaires qui se sont déroulées le 27 mars 2021. Sous l'autorité de Monsieur le Directeur de la DDT 87, et conformément à l'article 14 des statuts de la FDAAPPMA 87, il est procédé à l'élection complémentaire de 6 membres du Conseil d'administration de la FDAAPPMA 87. M. BORREL a rappelé que compte tenu du contexte sanitaire et comme le permettent les derniers textes réglementaires, le vote s'est tenu par correspondance, du 27 février 2021 au 22 mars 2021 (*cachet de la poste faisant foi*).

Après comptage des voix, et par ordre décroissant, le résultat de l'élection est le suivant :

M. GALLOPIN Cyril : 48 voix
M. LATOUILLE Jean-Michel : 48 voix
M. BUISSON Julien : 47 voix
M. CHAPUT Jean-Luc : 46 voix
M. MENUT Laurent : 44 voix
M. PICOT Jean-Jacques : 35 voix
M. MANCEAU Nicolas : 33 voix
M. GRANET Jean-Pierre : 32 voix

Les 6 membres complémentaires du Conseil d'administration sont donc les personnes ayant reçu le plus de voix (*en gras dans la liste ci-dessus*).

La Fédération a également convoqué les délégués de droit et les délégués élus des AAPPMA en Assemblée Générale Extraordinaire le 10 juillet 2021 afin d'adopter les nouveaux statuts-types de la FDAAPPMA 87.



PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

● RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Réunions internes et commissions

- le Bureau s'est réuni de manière régulière tout au long de l'année (*13 fois*) ;
C'est moins qu'en 2020 (*20 réunions du Bureau*) dans la mesure des nouvelles délégations données au Directeur dans le pilotage de la performance de la structure. De nombreuses sollicitations s'effectuent également par voie dématérialisée ce qui améliore la vitesse de certains processus décisionnels.
- le Conseil d'Administration s'est réuni 11 fois ;
C'est presque deux fois plus qu'en 2020 (*6 réunions de CA*) pour mettre en place le nouvel élan souhaité par la nouvelle gouvernance. Le Conseil d'administration est dorénavant l'organe décisionnaire de la Fédération.
- une réunion des Présidents s'est tenue le 10 juillet 2021 ;
Cette réunion a également été l'occasion d'organiser l'inauguration des nouveaux locaux de la Fédération pour le réseau des AAPPMA.
- trois commissions « **Communication** » ont été réunies en 2021 – 26 mars, 7 septembre et 18 novembre ;
- une commission « **Empoisonnement** » s'est réunie sur l'année 2021, le 24 août ;
- deux commissions « **Budget** » se sont tenues le 16 février et le 21 juillet. Plusieurs points de contrôle ont été organisés avec le Trésorier, le Chef des Services Généraux et le Directeur entre novembre et décembre ;
- quatre réunions des Présidents dans les territoires :
 - le 4 octobre à Bellac ;
 - le 8 octobre à Saint-Léonard-de-Noblat ;
 - le 11 octobre à Limoges ;
 - le 15 octobre à Saint-Junien.

L'ordre du jour était axé sur les actualités récentes de la Fédération et notamment le changement de la gouvernance, l'appel à projets des AAPPMA pour l'année 2022, le renouvellement des mandats des AAPPMA et un temps d'échanges sur des questions diverses.

Réunions externes

- les élus ont participé à de nombreuses reprises à différentes commissions externes auxquelles la Fédération prend part : comités de pilotage, comités techniques, Conseils d'administration, commissions, etc. Ces réunions sont en lien avec les missions statutaires de la Fédération et permettent la mise en œuvre effective des politiques fédérales dans une logique partenariale.
- les élus représentent notre Fédération dans les multiples réunions du Club Halieutique Interdépartemental, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département, de la Préfecture, des Mairies, du Comité Départemental d'Evaluation des Risques Sanitaires et Technologiques, des comités de pilotage des syndicats de rivière, de l'Association Régionale Pêche Nouvelle-Aquitaine.

Mandats complémentaires

- l'ancien Président, Monsieur Paul DUCHEZ a été membre élu au Bureau de la Fédération Nationale pour la Pêche en France et responsable de la commission communication au niveau national jusqu'en juin 2021 ;
- l'ancien 1^{er} Vice-Président, Monsieur Daniel EUDENBACH a été Secrétaire de LOGRAMI et également délégué pour la Haute-Vienne au Club Halieutique Interdépartemental jusqu'au 27 mars 2021 ;
- le Trésorier, Monsieur Marc DRUTEL est président du Comité Départemental de la Haute-Vienne de la Fédération Française des Pêches Sportives.



PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

● RÉUNIONS DES ÉLUS ET/OU DES SALARIÉS

Présence et/ou avis techniques

Auprès des services de l'État et établissements publics

- des échanges ont eu lieu avec les services de l'état (*DDT et OFB*) en fin d'année afin de mettre en place les divers projets d'expérimentations réglementaires – fenêtres de captures sur le brochet, ouverture de la pêche de la Truite arc-en-ciel toute l'année en deuxième catégorie ;
- animation du réseau « Sentinelles des cours d'eau » ;
- réunions et échanges avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au sujet du bilan de la convention cadre 2019-2021, conditionnant les financements de l'Agence et le programme de mesures.

Auprès des collectivités piscicoles

- Assemblées Générales de la FDAAPPMA 87 en distanciel et en présentiel ;
- réunion des Présidents d'AAPPMA en distanciel ;
- avec l'Association Régionale des FDAAPPMA de Nouvelle-Aquitaine, au sujet du suivi des assecs réalisés par les FDAAPPMA volontaires ;
- avec l'ARP-NA de Nouvelle-Aquitaine encore, sur la mise en place d'un webPDPG, outil en ligne permettant de collecter et visualiser les données récoltées par les Fédérations (*état des milieux, des populations piscicoles, relevés de terrain, etc.*).

Auprès des structures partenaires de la Fédération

La Fédération poursuit les collaborations avec :

Avec les administrations, collectivités et établissements publics

L'année 2021 a été marquée par une reprise des réunions en présentiel bien que la visioconférence ait été certaines fois privilégiée :

- CoDERST ;
 - Monsieur Jean-Michel LATOUILLE est le représentant élu de la Fédération au CoDERST et Monsieur POMMERET est le suppléant.
- nombreuses réunions souhaitées par la nouvelle gouvernance avec :
 - la chambre d'agriculture ;
 - le syndicat des étangs ;
 - l'Association de Promotion de poisson local en Nouvelle-Aquitaine ;
 - Sources et Rivières du Limousin ;
 - le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne ;
 - la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne.
- réunions relatives au plan de gestion du lac de Saint-Pardoux et au développement du tourisme pêche et notamment l'EPIC ;
 - Monsieur Jean-Michel LATOUILLE est le représentant élu de la Fédération à l'EPIC de Saint-Pardoux ;
- réunion relative au plan de gestion du lac de Vassivière et au développement du tourisme pêche ;
 - le comité de pilotage s'est réuni en décembre pour relancer le développement de la pêche sur le lac de Vassivière.
- réunions relatives au plan d'eau de La Pouge avec le Conseil Départemental ;
- réunions relatives au plan d'eau d'Uzurat avec la Mairie de Limoges ;
- réunions relatives aux barrages avec EDF ;
- réunions avec les syndicats de rivière ;
- cette année 2021, la Fédération et les services de la DDT se sont réunis pour mettre au point la réglementation de la pêche en Haute-Vienne pour l'année 2022 : dates d'ouvertures, quotas, parcours spécifiques (*carpe, loisirs, graciation, etc.*). L'expérimentation d'une fenêtre de capture sur le brochet ainsi que la possibilité de pêcher la Truite arc-en-ciel toute l'année sur les portions de deuxième catégorie piscicole a concentré toutes les attentions.



PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Avec les acteurs touristiques du département

Dans le cadre de la mise en œuvre effective du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (*SDDL*), la Fédération a notamment poursuivi son travail de développement de la qualification des hébergements pêche en collaboration avec les offices de tourisme. La pandémie a compliqué la programmation de certaines réunions qui sont reportées à 2022.

● RESTRUCTURATION DE L'ORGANISATION INTERNE DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE 87

Après la réhabilitation des locaux de la Fédération et l'arrivée d'outils de travail performants à destination des salariés et des administrateurs, la nouvelle gouvernance s'est attachée en fin d'année 2021 à restructurer l'organisation interne afin qu'elle soit en phase avec les nouveaux outils et armée pour les nombreux challenges qui attendent notre réseau des structures associatives de la pêche de loisir.

La réhabilitation était une étape nécessaire qui ne trouve sa finalisation que dans la réorganisation de l'équipe salariée et des élus et la définition des objectifs à court terme, à moyen terme et à long terme.

L'idée centrale est de remettre les 51 AAPPMA au centre des préoccupations de votre Fédération.

Ainsi, des groupes de travail annexes au Conseil d'administration devront permettre de valoriser toutes les compétences présentes au sein du réseau afin de traiter divers sujets et d'alimenter le Conseil d'administration avec des outils d'aide à la décision. Ces groupes de travail se sont réunis pour certains, et se réuniront en 2022 pour les autres. Il s'agit notamment de :

- la stratégie de recouvrement des procès-verbaux impayés ;
- la sécurité au travail, l'utilisation des véhicules fédéraux, la gestion des frais de restauration, etc. ;
- la gestion et le développement des parcours de pêche de la carpe de nuit ;
- les évolutions réglementaires nécessaires ;
- la gestion des dépositaires de cartes de pêche ;
- etc.

Ces groupes de travail permettront d'accélérer les réflexions et les prises des décisions nécessaires pour servir le réseau des structures associatives de la pêche.

Le Directeur de la Fédération s'est vu remettre toutes les délégations nécessaires afin de pouvoir piloter la performance de la structure. Il dispose de tous les outils pour diriger, dans une confiance réciproque avec la gouvernance de votre Fédération. Ceci permet de fluidifier l'ensemble des processus décisionnels définis en interne et validés par le Conseil d'Administration. L'ensemble des salariés se voit attribuer différents projets au service des AAPPMA, des milieux aquatiques et des pêcheurs. La mise en place d'un nouveau logiciel de programmation des actions et analytique a été demandé aux Services Généraux afin de pouvoir planifier, organiser mais aussi suivre et analyser plus finement la réalisation des projets fédéraux ainsi que la gestion du quotidien.



SERVICES GÉNÉRAUX



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021





Les Services Généraux regroupent les activités souvent moins visibles de la Fédération mais toutes aussi importantes et nécessaires d'un point de vue du fonctionnement de la structure et des AAPPMA.

● ACCUEIL DU PUBLIC ET GESTION DES CONTACTS

Accueil physique et téléphonique

Les Services Généraux assurent chaque jour l'accueil physique et téléphonique des adhérents, visiteurs, partenaires, AAPPMA au siège de la Fédération.

En 2021, ce sont 1 000 personnes qui ont été accueillies et renseignées sur toutes les missions « pêche et protection du milieu aquatique » dévolues à la Fédération. Parmi ce nombre, ce sont presque 350 pêcheurs qui sont venus prendre leur carte de pêche directement dans les locaux en choisissant l'AAPPMA de leur choix.

En janvier 2021, les Services Généraux ont mis en place un nouveau moyen de paiement pour la prise des cartes de pêche en Fédération : le TPE (*Terminal Electronique de Paiement*). Ainsi l'achat d'une carte de pêche directement au siège fédéral peut se faire à l'aide d'une carte bancaire. Ce sont environ 170 pêcheurs qui ont opté pour ce mode de règlement en 2021, soit la moitié des délivrances effectuées.

Ces activités d'information du public et des pêcheurs sont également réalisées via les réponses aux appels téléphoniques, qui oscillent toujours entre 1 000 et 2 000 appels par an.

Contrairement à l'année 2020, l'accueil de la Fédération n'a pas été fermé et, fort de l'expérience de 2020, les différentes injonctions gouvernementales en matière de télétravail ont pu être mises en place sans souci majeur et aucun recours au chômage partiel n'a été effectué.

2021 a vu également la mise en place de nouveaux horaires et fonctionnements du standard téléphonique : originellement ouvert tous les jours de la semaine entre 8h30-12h00 et 13h30-17h00 (*voire 17h30*), l'accueil téléphonique est depuis mi-2021 réalisé les lundis-mardis-jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h00. (*Pas d'accueil téléphonique les mercredis*). Cet aménagement des horaires du standard permet aux salariés de se concentrer sur la réalisation de certaines missions chronophages. L'accueil physique n'a pas subi d'évolution, tout comme les correspondances électroniques.

Gestion des correspondances

L'année 2021 est également rythmée par les nombreuses sollicitations, par courrier ou courriel, reçues chaque jour. En 2021, ce sont presque 3 000 courriels de toute nature (*reçus sur la boîte institutionnelle*), et plus de 200 à 300 courriers « papiers » qui ont été traités.

Cette gestion est évidemment lourde mais c'est une activité indispensable au bon fonctionnement de la structure.

● SOUTIEN AUX AAPPMA ET FONCTIONNEMENT DE LA FDAAPPMA



En plus de contribuer au fonctionnement de la FDAAPPMA, les Services Généraux guident et soutiennent tout au long de l'année les AAPPMA du département dans leurs différentes démarches administratives et/ou statutaires : bilan annuel, modification de Conseil d'administration ou Bureau, gestion du dispositif « cartedepeche.fr », assurance, etc.

Les échanges téléphoniques, courriels ou en présentiels sont la base de ce soutien.



Au-delà des démarches annuelles récurrentes, 2021 a été riche en obligations statutaires pour les AAPPMA et la FDAAPPMA avec :

- les élections complémentaires au Conseil d'administration de la FDAAPPMA 87 intervenues le 27 mars ;
- la modification du Bureau, intervenue le 4 juin ;
- l'adoption des modifications statutaires en Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2021 ;
- l'adoption des modifications statutaires en Assemblée Générale Extraordinaire pour les AAPPMA qui devaient intervenir avant le 1^{er} octobre ;
- le renouvellement des conseils d'administration des AAPPMA qui s'est déroulé dans le courant du dernier trimestre 2021.

Ainsi, les services généraux ont œuvré pour que ces démarches puissent se dérouler le plus sereinement possible en mettant en place et en organisant les réunions en visio-conférence avec un vote par correspondance (*avril*) et encadré par la Direction Départementale des Territoires. Par la suite, ont été établies les différentes déclarations subséquentes auprès des différents organismes, ainsi que les documents types aux AAPPMA pour faciliter et normaliser les éléments nécessaires à l'instruction par les services de l'Etat. De nombreux cas particuliers ont également été traités.

On note par exemple la procédure de dissolution que l'AAPPMA de Magnac-Laval a dû mettre en œuvre faute de candidats pour maintenir un conseil d'administration et où les services ont guidés les administrateurs de l'AAPPMA dans les démarches.

Le département compte ainsi à ce jour 51 AAPPMA (*fin 2011, 60 AAPPMA étaient présentes en Haute-Vienne*).

● SUIVI FINANCIER

Les Services Généraux assurent également, sous le contrôle du Trésorier, du Président et de la Direction, le suivi financier de la Fédération en :

- participant à l'établissement du budget prévisionnel et rectificatif par la commission « Budget » ;
- réalisant le suivi de ce budget ;
- traitant quotidiennement les différentes factures « fournisseurs » inhérentes à l'activité de la structure ;
- opérant aux refacturations auprès des AAPPMA et autres débiteurs de la Fédération ;
- centralisant le suivi des différents dossiers de subventions ;
- saisissant et préparant les différents éléments comptables ;
- assistant l'expert-comptable et le commissaire aux comptes de la Fédération dans leurs missions respectives.

A titre indicatif, en 2021, la facturation « Clients » a diminué de 5% par rapport à 2020 avec 181 factures établies (*190 en 2020*) auxquelles s'ajoutent les 350 cartes de pêche délivrées directement par la Fédération. Coté « Fournisseurs, le nombre de factures a bondi de plus de 15% par rapport aux années précédentes avec plus 950 factures (*environ 800 en 2020*). Cet écart significatif s'explique en très grande partie par le jeu-concours « Tous à la Pêche » mis en place début 2021 au niveau régional et qui aura nécessité le remboursement de presque 120 bons d'achat.

Au-delà de ces éléments, les Services Généraux réalisent également les ventilations mensuelles des cotisations des cartes de pêche vers les AAPPMA et le Club Halieutique après leur collecte par la FNPF. Cela représente environ 600 virements bancaires à opérer uniquement pour cette thématique.



● DOSSIERS JURIDIQUES

Le CoDERST

Le CoDERST (*Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques*) où la Fédération siège **s'est réuni 5 fois en 2021**, dont une réunion dématérialisée et deux en visioconférence. Il a examiné 16 dossiers.

Ces réunions en Préfecture, qui rassemblent des structures de tous horizons, sont en place pour donner un avis sur les projets d'arrêtés soumis à la signature du Préfet. Les dossiers examinés concernent toutes les installations, ouvrages, travaux ou activités susceptibles d'avoir un impact sur le milieu.

Contentieux « Eau »

En 2021, quelques procès-verbaux ont été reçus concernant des non-respects d'autorisation, et des défauts d'autorisation ou déclaration pour des travaux affectant le milieu aquatique et notamment des zones humides.

L'instruction de ces procès-verbaux pour la Fédération se traduit par des notes et informations complémentaires transmises à notre avocat chargé de défendre les intérêts de la Fédération sur ces dossiers loi sur l'eau.

Contentieux « Pêche »

32 nouveaux procès-verbaux dressés en 2021 (*12 en 2020*) ont été reçus en Fédération et traités. Les infractions constatées concernent (*un procès-verbal pouvant relever plusieurs infractions*):

- 14 « pêche sans carte » ;
- 14 « mode de pêche prohibé ou pendant une période de fermeture » ;
- 3 « non-respect d'un règlement intérieur spécifique » ;
- 2 « dépassement des quotas » ;
- 1 « transport de poissons non autorisé » ;
- 1 « nombre de cannes supérieur au nombre autorisé » ;
- 1 « non-respect des tailles minimales de captures » ;
- 1 « pêche de nuit non autorisée ».

D'une manière générale, ces procès-verbaux proviennent des services de l'Office Français pour la Biodiversité (*OFB*) et des Gardes-Pêche Particuliers (*GPP*).

Pour rappel, ces procès-verbaux se sont donc traduits pour la Fédération, en première intention, par une proposition de transaction sur intérêts civils envoyée au contrevenant. Contre un engagement écrit de respecter à l'avenir la réglementation et de s'être acquitté d'une somme forfaitaire, la Fédération abandonne sa possibilité de se constituer partie civile devant le tribunal. Cette procédure accélère l'issue de la procédure civile et met fin au litige entre les parties.

Cette année encore, la Fédération a obtenu un taux d'acceptation direct de 56 % environ.



Fait marquant en 2021 :

Le 24 avril 2021, à l'occasion de l'ouverture de la pêche du brochet sur les eaux de deuxième catégorie piscicole, une opération de contrôle de l'exercice de la pêche a été réalisée sur le Lac de Saint-Pardoux.

Un procès-verbal a été établi à l'encontre de deux pêcheurs qui, au moment du contrôle, avaient déjà prélevé 13 sandres qu'ils avaient dissimulé dans une cale de la double coque de leur bateau.

Le rendu du jugement est exemplaire :

Tout d'abord, les deux pêcheurs ont été condamnés pénalement à une amende de 300 euros chacun pour chacune des contraventions, soit une somme de 900 euros chacun.

A titre de peine complémentaire, ils sont exclus des associations de pêche pour une durée de 1 an. Ils sont tenus de financer l'affichage de leur jugement dans la presse régionale pendant une durée de 2 mois et les biens ayant servi à la commission de l'infraction sont confisqués.

Ensuite, la Fédération a obtenu tout ce qu'elle avait demandé à savoir :

- Une somme de 784,50 euros pour la perte des géniteurs ;
- 3 000 euros au titre du préjudice matériel pour la perte du frai ;
- 2 000 euros de préjudice moral ;
- 1 000 euros au titre de l'article 475-1 CPP.

La Fédération tient à remercier toutes les personnes des différentes structures qui ont permis d'aboutir à ce résultat et se félicite de ce jugement exemplaire et historique qui illustre le travail du réseau pour servir les intérêts des pêcheurs haut-viennois et la protection des espèces piscicoles.

● ACCORD-CADRE FDAAPPMA87 - AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Depuis un premier accord entre le Ministère de l'écologie et la FNPF signé le 27 mars 2012 et à la suite de son renouvellement intervenu le 24 juin 2019 avec la participation des 6 Agences de l'Eau et l'OFB, certaines actions des FDAAPPMA peuvent être aidées financièrement par les Agences de l'Eau.

Dans ce but et plus localement, une nouvelle convention-cadre de mise en œuvre a été signée en août 2019 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la période 2019-2021. Cet accord est décliné par des demandes de subventions annuelles. Malheureusement, les modes de calcul, les taux et les données pris en compte ont évolué ce qui a abouti à une baisse notable du montant de la somme allouée, passant de 49 200 euros pour les premières conventions à 31 500 euros pour 2020 et 34 650 euros pour 2021.

Ainsi, pour l'année 2021, une demande de subvention de 34 650 euros avait été déposée fin 2020 et acceptée. Elle portait sur plusieurs actions : élaboration d'un plan d'actions, mise en œuvre et mise à jour du PDPG87 (*Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles*), participation à diverses réunions, études sur les milieux et information du public et des pêcheurs. Le bilan 2021 spécifique à cette convention sera établi prochainement pour être proposé en commission dans le courant de l'année 2022.

2021 était également la dernière année de la convention cadre triennale et un bilan a été dressé conformément aux accords avec l'Agence de l'Eau. Il a ainsi été relevé, entre autre, que la FDAAPPMA87 contribuait notablement à l'atteinte des objectifs généraux fixés par la convention, qu'elle mobilisait pour ce faire un peu plus d'un Equivalent Temps-Plein (*plus de 770 journées homme sur 3 ans*), qu'elle regrettait la non prise en compte de l'éducation à l'environnement à destination des scolaires et que de bonnes relations existaient entre les deux structures.

Le comité de programmation 2021, actant le bilan 2020, le bilan triennal et validant le projet 2022, s'est tenu, en présentiel et visio-conférence suivant les participants, le 27 octobre 2021.



● INFORMATIQUE

L'informatique est l'outil indispensable et incontournable de notre époque pour permettre le bon fonctionnement d'une structure et accroître son efficacité.

En 2021, les Services Généraux ont poursuivi la modernisation des outils permettant à la Fédération et les associations adhérentes d'assurer leurs missions statutaires mais aussi pour que les élus et la direction disposent d'outils performants d'aide à la décision et permettant le pilotage de la performance.

Ainsi, il est à noter en 2021 la création et la mise en fonctionnement d'une base de données « Baux de pêche ». En effet, afin de mener à bien ses missions, la Fédération s'est lancée dans la modernisation de la gestion des baux de pêche en créant, en interne, une base de données permettant un meilleur suivi et une meilleure efficacité. Ce développement est intervenu dans le cadre d'un stage de dernière année d'école d'Ingénieurs en génie de l'eau et de l'environnement (*ENSIL de Limoges*), encadré par Sébastien CHAGNOU, Chef des Services Généraux. Depuis la mise en service courant septembre, le développement continue en interne pour permettre *in fine* aux AAPPMA et à la Fédération d'être toujours plus efficaces.



Toujours en 2021, pour permettre un meilleur pilotage de la performance de la structure, les services ont mis en place, adapté et personnalisé en interne puis testé un produit informatique mixte (*ERP-CRM*). Il s'agit d'une solution informatique visant à gérer de manière centralisée les projets de la structure, mais aussi les ressources humaines, certains aspects financiers, les factures clients, les agendas, etc.

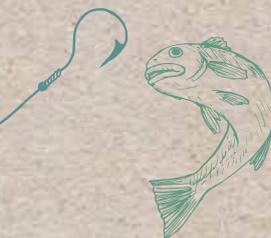
Ce dispositif, courant dans le monde des entreprises, vient compléter les autres outils déjà développés ou mis en place depuis quelques années pour mener à bien les missions d'intérêt général confiées à la Fédération.

Enfin, outre ce fonctionnement interne, les Services Généraux soutiennent les AAPPMA sur ce domaine en assurant par exemple les démonstrations de l'usage du site « cartedepeche.fr » auprès de leurs dépositaires, en les conseillant sur l'acquisition ou l'usage de matériel informatique, etc.

ANIMATION PROMOTION COMMUNICATION



RAPPORT
ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021





● INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

En 2021, en raison de la pandémie de Covid-19, seulement quelques interventions scolaires ont pu avoir lieu. En effet, même si les restrictions étaient moins importantes qu'en 2020, de nombreuses écoles étaient encore réticentes à l'idée de participer à ces animations et les bénévoles des AAPPMA ne souhaitaient pas forcément prendre de risques pour leur santé. Ce sont donc 4 écoles du département et 7 classes différentes, soit 159 enfants au total, qui ont pu tester le nouveau support pédagogique créé en 2020. Cette nouveauté ludique et dynamique a été très bien accueillie, autant par les enseignants que par les enfants.



Intervention en classe à l'école de Châteauponsac et initiation Pêche sur le plan d'eau de Muret avec une classe de l'école Jacques Prévert d'Ambazac.

● ATELIERS PÊCHE NATURE

Après une année 2020 sans APN en raison de la pandémie de COVID-19, ces derniers ont pu reprendre du service en 2021, à la seule exception de l'APN de Bessines-sur-Gartempe qui a dû être annulé par manque d'inscriptions. Les deux autres APN ont rencontré une belle fréquentation avec 12 participants à Aix-sur-Vienne et 16 participants à Saint-Junien grâce notamment à l'investissement des bénévoles des AAPPMA locales.





● STAGES DE PÊCHE

En 2021, malgré la situation sanitaire liée à la COVID-19, la Fédération a tout de même pu mettre en place les stages de pêche tout en respectant bien évidemment les gestes barrières en vigueur (*port du masque à l'intérieur et dans les véhicules, distanciation sociale, gel hydroalcoolique, etc*). Cependant, les stages des vacances de Pâques, sur le thème de la pêche de la truite en rivière, n'ont pu avoir lieu à cause de la situation sanitaire à ce moment-là (*confinement durant les vacances scolaires*).

Les stages se sont donc déroulés uniquement pendant les vacances scolaires d'été durant 2 jours consécutifs pour chaque thématique soit 8 stages au total.

Les thématiques proposées sont :

- pêche des Carnassiers du bord (*8 places par stage à partir de 12 ans*) ;
- pêche au Coup et pêche de la Carpe (*12 places par stage à partir de 10 ans*) ;
- pêche des Carnassiers en bateau (*4 places par stage à partir de 12 ans*).

Sur les 8 stages proposés, la Fédération a attiré 56 participants (*tous les stages ont affiché complet*) dont 43 jeunes et 2 adultes différents. Plusieurs jeunes ont souhaité découvrir ou redécouvrir différentes thématiques et se sont donc inscrits à plusieurs stages.

Pour la deuxième année consécutive, les stages de pêche ont été ouverts aux adultes. Cela a permis d'évaluer l'intérêt porté par les adultes aux stages proposés et ce, dans l'optique d'ouvrir les activités pêche de la Fédération à un autre public dans les années à venir. Cependant, le résultat n'est pas celui escompté et seulement 2 adultes y ont participé avec leurs fils. Après discussion avec les différents moniteurs-guides professionnels, il s'avère que la présence d'adultes durant ces stages ne présente pas de réel intérêt si ce n'est de mettre à l'écart les enfants venus avec leurs pères. En effet, les jeunes ne s'intègrent pas vraiment avec le reste du groupe et cela ne reflète pas les notions de partage et d'échange mises en place avec les jeunes durant ces stages.

Chaque stage a été encadré et animé par l'animateur fédéral, Julien BARRET et par un moniteur-guide de pêche professionnel du département (*Karl COURGNAUD, Antoine MACHINAL et Cédric PLASSEAU*).

D'année en année, la Fédération réussit à faire de ces stages un véritable outil de formation mais aussi de promotion et de communication du loisir pêche.



Initié en 2020, la Fédération poursuit son partenariat avec l'entreprise VMC afin de promouvoir notamment l'utilisation d'hameçons sans ardillon. Une large gamme d'hameçons sans ardillons, fournie par VMC, sont dorénavant utilisés lors des stages. En 2021, la Fédération a établi un partenariat avec la marque Native, spécialisée dans la pêche de la truite, afin de proposer du matériel de qualité aux jeunes lors des stages de Pâques : pêche de la truite en rivière.



● VALORISATION DU SITE D'UZURAT



Depuis 2016, la Ville de Limoges a entrepris un projet global de valorisation du lac d'Uzurat. Elle va requalifier cet espace naturel de qualité situé à proximité immédiate du centre-ville pour que ce lieu de promenade et de loisirs puisse s'affirmer comme dédié à la nature et à différents usages, qu'ils soient ludiques, environnementaux ou sportifs.

Une convention-cadre de partenariat entre la Ville de Limoges, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne et la FDAAPPMA 87 a été signée pour la période 2021-2026. Ce partenariat va donner un nouvel élan au site d'Uzurat et faire de ce pôle nature situé en zone urbaine un lieu d'initiation à la pêche et à l'environnement pour les jeunes limougeauds.

● CHRONIQUES FRANCE-BLEU LIMOUSIN

Afin de diffuser une information pêche détaillée et accessible au plus grand nombre, la Fédération maintient son partenariat avec France Bleu Limousin dans le cadre de chroniques pêche hebdomadaires diffusées le week-end et traitant de nombreux sujets.



8 séances d'enregistrement, comprenant chacune 6 sujets, ont été réalisées avec la participation de Jean-Claude BOULESTEIX (*Chroniqueur France Bleu Limousin*) ce qui représente 42 chroniques diffusées sur l'année 2021. La dernière séance d'enregistrement de l'année (*décembre 2021*) étant consacrée aux chroniques diffusées début 2022.

L'objectif de ces chroniques est de promouvoir le loisir pêche auprès des auditeurs de France Bleu Limousin et de satisfaire aussi bien les pêcheurs écoutant cette radio que les non pêcheurs souhaitant s'informer sur cette pratique.

Divers sujets sont abordés allant de la réglementation de la pêche, en passant par la promotion des activités fédérales, par des conseils techniques ou pratiques ou encore par la présentation de spots de pêche et d'espèces de poissons. Le tout en s'adaptant à l'actualité et aux différentes saisons.

Chaque année, la Fédération met tout en œuvre pour faire évoluer ces rendez-vous « pêche » afin de fidéliser les auditeurs. Ces chroniques sont très appréciées par les pêcheurs et les non pêcheurs. Elles arrivent même en tête des réécoutes sur le site de France Bleu Limousin. Elles sont également partagées sur Facebook par France Bleu et par la Fédération elle-même.





● SALONS

CNPL de Clermont-Ferrand

En 2021, le Carrefour National de la Pêche de Loisir de Clermont-Ferrand qui devait avoir lieu comme tous les ans au mois de janvier a été annulé en raison de la pandémie de COVID-19.

Forum des Association Limoges



Le Forum des Associations est une manifestation à destination des habitants de Limoges et de sa périphérie proche, organisé par la ville de Limoges.

Institué dans le cadre de la politique d'aide à la vie associative souhaitée par la municipalité et pour permettre au plus grand nombre d'associations de se faire connaître, ce Forum propose aux limougeauds de venir rencontrer les associations de la ville et de découvrir la multitude de leurs activités.

Cette année marquait la 7^{ème} édition de cet événement pour lequel la participation ainsi que l'accès du public sont gratuits.

En 2021, le Forum s'est déroulé les 4 & 5 septembre. La Fédération était présente pour répondre aux interrogations du public et distribuer de la documentation. Pour la deuxième année consécutive, en raison des mesures sanitaires liées au Covid-19, la manifestation s'est déroulée au Palais des Expositions de Limoges.

Malgré les contraintes imposées par la situation sanitaire, la Fédération a pu cette année bénéficier d'un stand plus grand en extérieur. Cela a permis la présence des 3 AAPPMA de Limoges ainsi que la proposition de nombreuses animations en plus du point d'information et de documentation habituel. Grâce à la présence des bénévoles des AAPPMA de Limoges, le stand proposait aux visiteurs le simulateur de pêche, l'apprentissage de la pêche dans un petit bassin, des peluches poissons pour réaliser des photos ainsi qu'une roue accompagnée d'un quizz, prêtée par l'Association Régionale Pêche Nouvelle-Aquitaine.

Ce Forum est un rendez-vous incontournable pour donner à la Fédération et à son réseau une visibilité auprès des habitants de Limoges. Merci aux bénévoles des AAPPMA de Limoges « Les Ponticauds », « La Truite Montmailler » et « Beaublanc » pour leur présence et leur aide lors de cette édition.





Forum Halieutica

Le samedi 27 novembre, était organisé par l'APPMLE, le Forum Halieutica au pavillon Buxerolles à Limoges. La Fédération y était donc présente en tant que partenaire de l'évènement. Au programme de cette journée, simulateur de pêche et renseignement du public sur la pêche dans le département de la Haute-Vienne. Ce salon sur le thème de la pêche à la mouche principalement, proposait différents stands (*montage de mouche, brocante, guides de pêche etc.*) ainsi que la diffusion du film « Il était une fois l'Ombre de la Vienne » et de nombreuses conférences sur le thème du loisir pêche et de la protection des milieux aquatiques.



Randonnez-vous en Haute-Vienne



Le dimanche 5 septembre 2021, la Fédération a répondu à l'invitation du Conseil départemental de la Haute-Vienne en participant à la 18^{ème} édition de « Randonnez-vous en Haute-Vienne » sur le site de l'étang de la Pougé. La présence de la Fédération à cet évènement a permis de présenter au grand public la structure ainsi que l'organisation du réseau de la pêche associative. C'était également l'occasion de valoriser le partenariat entre le Conseil départemental et la Fédération concernant le développement de la pêche de loisir sur le beau site de La Pougé, propriété du Département.





● COMMUNICATION

Identité visuelle

Depuis début 2020 la Fédération s'est dotée d'une charte graphique à la fois représentative, moderne et impactante. Cette identité visuelle, en cohésion avec les valeurs, les missions et les objectifs de communication de la Fédération, a permis en 2021 de faire évoluer plusieurs supports de communication tels que les publications mais aussi les objets publicitaires ainsi que les véhicules fédéraux. L'édition de ces documents a été réalisée par APCL Services et GDS Imprimeurs, avec qui la Fédération collabore depuis de nombreuses années.

■ Refonte de la plaquette de présentation institutionnelle

Suite à la réorganisation du Conseil d'Administration en cours d'année et dans la continuité de la mise à jour des publications, la plaquette de présentation institutionnelle de la Fédération a été totalement revisitée.

Cette brochure 3 volets est distribuée sur les salons et lors de réunions auprès des partenaires afin de présenter brièvement la structure, son fonctionnement ainsi que ses missions.

■ Création d'une pochette porte document



Suite aux nombreuses évolutions graphiques, il était nécessaire de pouvoir partager les diverses publications, mais aussi d'avoir à disposition un support qualitatif pour la distribution de divers documents lors de réunions par exemple. C'est en ce sens qu'une pochette porte document a été créée.

Au format A4, elle permet désormais aux représentants de la structure, la distribution de documents dans un support moderne, en adéquation avec l'identité de la Fédération.

■ Réalisation de produits de correspondance

Pour compléter la réalisation en 2020 de papier à en-tête et de cartons de correspondance, la Fédération s'est dotée courant 2021 d'enveloppes personnalisées. Cette évolution permet désormais d'identifier de manière claire l'envoi postal par les services de la Fédération.

■ Identification du siège et installation d'une enseigne

Afin de faciliter l'identification du bâtiment depuis la rue, il a été décidé de mettre en place une enseigne sur la devanture du bâtiment, à l'entrée principale. Cette dernière a été installée à l'été 2021 par la société Bombonera et reprend le slogan mis en place depuis fin 2019 « Haute-Vienne : Territoire de Pêche » ainsi que le logo stylisé format « tampon ».

Fin 2021, des panneaux permettant le stationnement des visiteurs ont également été posés afin de compléter la signalisation du bâtiment.



■ Covering des véhicules



Enfin, pour permettre une représentation de qualité lors des déplacements sur le terrain des équipes et élus de la FDAAPPMA, le service communication de la Fédération a procédé à la création graphique des coverings des véhicules fédéraux, en collaboration avec la société Bombonera.

Deux véhicules ont bénéficié d'un covering : le Jumpy (*servant en particulier sur les animations*) ainsi que le Berlingo (*utilisé lors de déplacements de terrain*). Les deux autres véhicules ont quant à eux été équipés de magnets identitaires.

L'ensemble des éléments mis en place depuis début 2020 ont permis de définir l'essence graphique de chaque réalisation. Ainsi, le véhicule d'animation arbore des couleurs vives ainsi que des mots-clés en rapport avec les actions d'animation tandis que le véhicule de terrain a été paré de couleurs plus sobres et de mots-clés en rapport avec les missions de protection du milieu.

Chacun de ces visuels a été finement travaillé par le service de création graphique de la Fédération, afin de répondre à des objectifs de communication précis auprès du grand public lors des représentations externes.

■ Vêtements identitaires

Dans le cadre de la réorganisation et de la professionnalisation de la Fédération, les élus et les salariés de la FDAAPPMA87 ont été équipés en vêtements identitaires depuis 2019. L'objectif étant de permettre une identification claire des représentants de la Fédération lors de leurs interventions externes, des rendez-vous sur le terrain ou des manifestations.

Dans la continuité des actions entreprises et pour équiper les nouveaux élus de vêtements identifiés FDAAPPMA, une commande complémentaire a été réalisée en 2021 auprès du fournisseur ONE-UP.

■ Refonte du catalogue d'objets publicitaires



Afin d'accompagner les changements opérés au niveau de l'image que la Fédération souhaitait véhiculer auprès de son réseau, du grand public et de ses partenaires, il a été décidé de repenser entièrement le catalogue des objets publicitaires distribués. De plus, aucune commande n'avait été effectuée en 2020, il fallait donc renouveler le stock pour pouvoir proposer des goodies lors des manifestations, animations etc.

Courant 2021, une commande de bracelets à destination du grand public et de limonadiers premium a été réalisée.

Par la suite fin 2021, le service communication a procédé à la mise en place du nouveau catalogue d'objets publicitaires se voulant plus naturels et éco-responsables. La Fédération a donc fait réaliser

auprès de son fournisseur des sets post-it en bambou, des stylos en liège, des conférenciers en liège ainsi que des porte-clés en bois, en forme de brochets.



ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION

Les gobelets éco-cup, fortement plébiscités ont également été réédités et des stylos destinés au grand public sont venus compléter le catalogue. Pour accompagner la commande de bracelets réalisée en cours d'année, des exemplaires « taille enfant » ont été commandés.

Enfin, dans le cadre d'un partenariat avec la marque « VMC », la FDAAPPMA a réalisé des cendriers portables en papier « Cendkra », pouvant également servir de poubelles de poche afin de sensibiliser au respect de l'environnement.

Le slogan « Haute-Vienne : Territoire de Pêche » et le logo « tampon » apparaissent sur quasiment tous les objets réalisés. Une attention particulière a également été portée au packaging des objets publicitaires commandés afin d'éviter les emballages plastiques au maximum.

Ce catalogue sera complété dans les années à venir par de nouveaux goodies innovants et éco-responsables ainsi que par des « kits » qui seront entièrement dédiés aux jeunes pêcheurs, participants aux stages, APN et autres actions de sensibilisation et d'animations réalisées par la Fédération.

Comme lors des années précédentes, ces objets ont pour vocation d'être distribués auprès des AAPPMA, du grand public et des partenaires.

Guide de Pêche

Chaque année, la Fédération édite le Guide de Pêche en Haute-Vienne dans lequel figure la réglementation de la pêche dans le département, une carte hydrographique, les différents parcours de pêche et les nouveautés.

Des nouveautés ont été apportées dans cette édition 2022, parue le 15 décembre 2021, comme notamment l'agrandissement de la carte centrale passant d'un format 21 x 29,7 cm (A4) à un format 40 x 55 cm. Au verso de cette carte plus lisible se trouve toute la réglementation de la pêche en Haute-Vienne. Le pêcheur peut également retrouver les parcours de pêche (*parcours de loisir, parcours de pêche de la carpe de nuit, parcours Famille, parcours Découverte, parcours de graciation, parcours spécialisés etc.*) du département sous forme de cartes interactives consultables via un QR Code à flasher.



Après un important travail de rédaction, d'élaboration et de suivi du service communication au côté du prestataire APCL Services pour la conception, le dossier s'est finalisé par un suivi de l'impression chez le prestataire GDS imprimeurs.

Ce guide, imprimé à 13 000 exemplaires, est distribué gratuitement à chaque acquéreur d'une carte de pêche du département, aux enfants lors des interventions en milieu scolaire, aux touristes dans les offices ou sur les salons auxquels la Fédération participe mais aussi lors des nombreuses animations. Ce mode de distribution en fait un outil promotionnel incontournable pour la pêche en Haute-Vienne.

De nombreux partenaires financent le coût de ce support de communication grâce à une insertion publicitaire (*institutionnels, collectivités, détaillants d'articles de pêche, etc.*). Merci à eux pour leur engagement auprès de la Fédération.



Stratégie Web

Site Internet

Le site fédéral a bénéficié d'une refonte totale sur le même modèle que le site de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de nombreuses Fédérations Départementales.

Sur ce nouveau site, en plus des informations départementales déclinées en 5 rubriques Présentation/Pêcher/Protéger/Sensibiliser/S'informer, l'internaute peut également retrouver les onglets lui permettant d'accéder aux sites de la FNPF, Génération Pêche et cartedepeche.fr. Un site tout en un, qui est géré et alimenté en interne.

Des cartes interactives sont également disponibles pour permettre aux visiteurs de mieux situer les différents parcours de pêche avec une photothèque enrichie de chaque lieu.

Ce site est adaptable en fonction des écrans : ordinateur, smartphone, tablette (*site « responsive »*).

Rendez-vous sur : www.federation-peche87.com

Facebook

Aujourd'hui, Facebook est un média indispensable pour le monde associatif, Fédération et AAPPMA : il offre un rayonnement départemental et national. Cet outil de communication permet d'interagir avec un large public et de véhiculer un important panel d'informations.

La Fédération dispose de plus de 6 280 abonnés, ce qui représente une hausse de plus de 600 abonnés en une année. Cette page a pour vocation le dialogue avec les pêcheurs : partage d'actualités, diffusion d'informations, contact par message etc.

Cette présence sur ce réseau social permet d'établir une interaction directe avec les pêcheurs et de pouvoir partager plus facilement les actualités de la pêche associative.

Les AAPPMA sont invitées à créer leur page afin de partager les actualités de chacune de manière plus fluide. Certaines AAPPMA ont franchi le pas cette année sous les conseils de la Fédération (*retrouvez la liste des pages Facebook d'AAPPMA sur le site fédéral*) tandis que d'autres avaient déjà créé leur page. N'hésitez pas à contacter Aurélie LAURENSEN qui se fera un plaisir de vous aider dans la création de celle-ci.

Pensez à vous abonner à la page de la Fédération : facebook.com/federation.peche.87

Instagram

Instagram est un réseau social qui permet de partager principalement des photos accompagnées d'une légende. Ce média où les hashtag # sont rois, est utilisé par une cible jeune. Il permet d'avoir un rayonnement national voire international et de toucher également des non-pêcheurs. Le but de cette page est de mettre en avant le département de la Haute-Vienne, un remarquable territoire de pêche.

Suivez-nous sur Instagram : instagram.com/federation.peche.87

Youtube

La chaîne Youtube compte à ce jour une cinquantaine de vidéos et comptabilise près de 62 300 vues. Cette chaîne qui demande à être alimentée régulièrement a été lancée dans le but d'informer les pêcheurs sur les différentes actions de la Fédération et de valoriser le département de la Haute-Vienne, territoire de pêche. Elle sera développée dans les années à venir, avec le déploiement du SDDLPL.

Pensez à vous abonner à la page de la Fédération : Fédération Pêche 87



Projet « Natura vidéos Productions »

En 2021, la Fédération a poursuivi sa collaboration avec la jeune société de production de Limoges dirigée par Romain MOUNEIX « Natura Vidéos Productions ». En 2020, 7 films consacrés aux différentes techniques de pêche possibles sur la Vienne en 2^{ème} catégorie piscicole avaient été réalisés puis diffusés sur la page Facebook et la chaîne Youtube de la Fédération.

Ces films qui servent à valoriser le loisir pêche font partie intégrante des actions prévues dans le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP).

En 2021, un film sur la restauration de la continuité écologique sur la Tardoire a été commandé à « Natura Vidéos Productions » afin de mettre en valeur les travaux réalisés par la Fédération dans le cadre du Programme Pluriannuel de Gestion sur la Tardoire amont porté par le SYMBA Bandiat-Tardoire. Menées par ces deux structures ayant le même objectif de restauration des milieux aquatiques, ces actions de restauration concertées et complémentaires ont permis d'obtenir un réel gain écologique pour la rivière Tardoire (*avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Fédération Nationale pour la Pêche en France*). C'est ce que retrace ce film disponible sur la chaîne Youtube de la Fédération.

Enfin, la société de production limougeaude s'est également vu confier la réalisation du rapport d'activités 2021 diffusé lors de l'Assemblée Générale 2022.

Partenariats

Partenariat touristique avec Haute-Vienne Tourisme

La Fédération a établi un partenariat de visibilité (*gratuit*) avec Haute-Vienne Tourisme. En échange d'informations pêche « pratiques » publiées sur la carte touristique du département (*distribuée à l'ensemble des touristes visitant la Haute-Vienne*), la Fédération offre l'insertion du visuel « Inspiration Haute-Vienne » en 4^{ème} de couverture du Guide de Pêche annuel.

La Fédération souhaite que cette relation partenariale entre les deux structures s'enrichisse dans les années à venir. Le tourisme étant l'un des axes prioritaires du développement du loisir pêche en Haute-Vienne.

Jeu Concours « Tous à la Pêche en 2021 »

En 2021, les 12 Fédérations de pêche de Nouvelle-Aquitaine se sont mobilisées pour soutenir leur important réseau de dépositaires et récompenser la fidélité de leurs pêcheurs. Le jeu-concours « Tous à la Pêche en 2021 », initié par l'Association Régionale de Pêche Nouvelle-Aquitaine, a permis d'offrir des bons d'achat pour une enveloppe globale de 72 000 euros sur toute la Région Nouvelle-Aquitaine, soit 6 000 euros par département.

Pour participer, il suffisait de prendre sa carte de pêche « Majeure » ou « Interfédérale » directement sur le site www.cartedepêche.fr ou chez un dépositaire entre le 15 décembre 2020 et le 28 février 2021, inclus. Chaque semaine, durant cette opération, 15 gagnants étaient tirés au sort et se voyaient remettre un bon d'achat différé d'une valeur de 50 euros chez l'un des dépositaires du département. Le gagnant devait d'abord faire son achat puis envoyer les justificatifs nécessaires afin de se faire rembourser par la Fédération.

En Haute-Vienne ce sont donc 120 pêcheurs qui avaient la possibilité de gagner. La Fédération de la Haute-Vienne a procédé à 188 tirages au sort différents (*à savoir que les administrateurs d'AAPPMA et les doublons étaient écartés*) et a contacté 154 pêcheurs (*téléphone, mail et/ou courrier*). Malgré les relances et les retirages au sort de pêcheurs venant succéder aux gagnants n'ayant pas répondu dans les temps, la Fédération a reçu 109 justificatifs de paiements et a procédé à leur remboursement. Ce sont donc au total 109 gagnants qui ont pu bénéficier d'un bon d'achat de 50 euros soit un budget total de 5 450 euros.

L'ensemble de ces éléments permet d'appréhender aisément le temps non négligeable, consacré à cette action de communication en début d'année 2021 (*communication, tirage au sort, récupération des informations « pêcheurs », qualification de ces données, contacts pêcheurs y compris relances, réception et vérification des justificatifs reçus, saisies bancaires, tableau de bord etc.*).



Outils de communication et prêt de matériel

I Outils de communication mis à votre disposition

Les différents panneaux de présentation et roll-up informatifs et explicatifs destinés aux salons, initiations, stages de pêche, animations ainsi que le simulateur de pêche et le bassin de démonstration sont à la disposition des AAPPMA pour diverses manifestations pêche.

I Roll-up

Suite au renouvellement des visuels en 2019, la Fédération dispose de deux jeux de 8 roll-up, le premier est disponible en prêt pour les AAPPMA ou partenaires en faisant la demande, et le second est réservé aux manifestations de la Fédération. Plus modernes et adaptés à la charte graphique, ils visent à apporter une plus-value lors des événements sur lesquels les AAPPMA et la FDAAPPMA87 participent.

8 visuels sont à disposition :

- les rivières de 1^{ère} catégorie piscicole en Haute-Vienne ;
- les rivières de 2^{ème} catégorie piscicole en Haute-Vienne ;
- les poissons emblématiques de 1^{ère} catégorie piscicole du département ;
- les poissons emblématiques de 2^{ème} catégorie piscicole du département ;
- le réseau hydrographique du département de la Haute-Vienne ;
- le réseau associatif de la pêche en France ;
- le lac de Saint-Pardoux et le lac de Vassivière ;
- un roll-up « La Haute-Vienne : Territoire de Pêche ».



I Barnums

Deux barnums violets estampillés « Génération Pêche », de 3 mètres par 3 mètres et disposant de 4 murs amovibles, sont à disposition des AAPPMA pour leurs manifestations.

I Simulateur

Le nouveau simulateur de pêche acquis en 2018 est plus facilement maniable et transportable. Il est très apprécié des AAPPMA et indispensable lors des diverses animations fédérales. Il est mis à disposition des AAPPMA sur demande écrite et contre un chèque de caution. Une formation et une démonstration lors de la mise à disposition du matériel, ainsi qu'une vérification après retour ont été mises en place.



Evènementiels

Inauguration du siège fédéral



Après une inauguration en comité restreint en 2020, la Fédération a présenté, le 10 juillet 2021, ses nouveaux locaux aux présidents des AAPPMA.

Après un discours inaugural du Président Jean-Christophe BOIREAU décrivant la genèse du projet porté par Monsieur FABREGUE, les Présidents des AAPPMA ont été conviés à visiter les lieux. Les bénévoles élus des AAPPMA ont pu constater que ces travaux de réhabilitation ont permis de transformer le siège fédéral en un meilleur outil de travail.

« Cette ancienne grange et maison de la pêche est désormais un espace au service de notre réseau constitué par les AAPPMA et décrit une cohérence départementale. Nous sommes là pour les soutenir, les accompagner et valoriser leur projet », a souligné le Président face à la presse présente ce jour-là pour couvrir l'évènement.

Inauguration du parcours labellisé Découverte à Bellac

Le 4 octobre 2021, la Fédération, l'AAPPMA de Bellac et la Mairie de Bellac ont inauguré devant la presse et les élus locaux le parcours de pêche labellisé « Découverte » sur les rives du Vincou.

Situé en contrebas des quartiers historiques de Bellac, ce parcours semi-urbain de deuxième catégorie piscicole s'étend sur l'ensemble du parc Aimé Vallat.

Les aménagements ainsi que la richesse piscicole de ce parcours, confèrent un véritable avantage touristique pour le territoire.

Les parcours labellisés pêche bénéficient d'un fort rayonnement grâce au référencement national sur le site de la FNPF, mais aussi grâce à une communication locale poussée, en collaboration directe avec les acteurs du tourisme.



Inauguration de la mise à l'eau de Chaillac



En collaboration avec l'AAPPMA « Alliance Halieutique de Saint-Junien » ainsi que la Communauté de Communes « Porte Océane du Limousin », la Fédération a engagé la création d'une rampe de mise à l'eau face à l'Île de Chaillac.

Cet aménagement, installé aux abords de l'île de Chaillac (*en bordure de la D941*), entre dans le cadre du projet de développement halieutique et piscicole de la Vienne sur sa portion classée en 2^{ème} catégorie piscicole (*de Saint-Léonard-de-Noblat jusqu'à Saint-Junien*), porté par la Fédération depuis 2018.

C'est le 23 octobre 2021 que la Fédération, accompagnée des élus locaux ayant répondu à l'invitation, a eu le plaisir d'inaugurer cet aménagement en présence de la presse locale.



Presse et médias

En 2021, plusieurs reportages halieutiques ont été réalisés afin de mettre en lumière différents spots de pêche du département et différentes techniques de pêche ainsi que différentes espèces. Cela a permis également de mettre en avant le développement touristique par l'intermédiaire des hébergements qualifiés pêche dans lesquels les journalistes ont séjourné.

Truite&Cie

Tout d'abord, Simon SCODAVOLPE du webzine Truite&Cie a été invité à découvrir la Combade et de la Vienne sur laquelle il a pu pratiquer la pêche de la Truite fario et de l'Ombre commun à la mouche et aux appâts naturels.

Les articles sont disponibles à cette adresse :

<https://www.truites-et-cie.fr/rubrique/coin-de-peche-voyage-destination>



Le Chasseur Français

Alexandre ROBERTY a été guidé en bateau sur le lac de Saint-Pardoux afin de réaliser des clichés des différentes zones du lac. Il a également pu pratiquer et mettre en avant la pêche des carnassiers accompagné par Cédric PLASSEAU, puis la pêche au coup aux côtés de Paul-Louis LAFONT, sur le secteur récemment aménagé de la Ribière. L'article est paru dans la revue « Le Chasseur Français » du mois de septembre.





JPCV - J'irai Pêcher Chez Vous



Au mois de Juin, la Fédération a reçu l'équipe de JPCV pour la réalisation d'un épisode qui a eu pour thème « Le Street Fishing sur les bords de Vienne à Limoges ». Durant ces 3 jours de tournage, et malgré des conditions météorologiques très chaudes et des niveaux d'eau très fluctuants, l'épisode a pu être parfaitement réalisé avec la prise de jolis poissons et différentes espèces. Ces trois jours ont également permis de promouvoir ce secteur de pêche ainsi que l'AAPPMA « Les Ponticauds », la FDAAPPMA 87 et de mettre en avant le développement du loisir pêche en Haute-Vienne par l'intermédiaire du SDDL.P.

Durant ce tournage, l'équipe de JPCV a été hébergée au sein d'un hébergement qualifié pêche à Saint-Léonard-de-Noblat. La mise en avant de la ville de Limoges et de la gastronomie était également un des objectifs de ce tournage. La diffusion de cet épisode a enregistré plus de 120 000 vues sur la chaîne Youtube de « La Pêche et les Poissons » (*chiffres fin 2021*). Cet épisode est également diffusé sur la chaîne « Chasse et Pêche ». Les commentaires autour de cet épisode ont été en très grande majorité positifs et nous avons ensuite pu croiser des pêcheurs qui sont venus pêcher sur la Vienne suite à la diffusion de cet épisode.

Vidéo à retrouver sur la page Youtube de la Fédération : Fédération Pêche 87





La Pêche et les Poissons

En septembre, Nicolas BENSOUSSAN (*Journaliste pour la revue « La Pêche et les Poissons »*) a été reçu en Haute-Vienne pour réaliser un reportage sur les lacs de barrages de la Maulde, du Taurion mais aussi sur une partie de la Vienne en 2^{ème} catégorie afin de promouvoir, une fois de plus, la pêche dans le département. Grâce à un drone, Nicolas a donc pu réaliser quelques clichés aériens afin d'illustrer parfaitement son article. Ce reportage paraîtra dans un numéro de la revue « La Pêche et les Poissons » en 2022.



Revue de presse

La revue de presse permet de rester informé sur la sphère de la pêche associative. Elle offre la possibilité de se tenir au courant de tous les articles relatifs à la pêche, qui paraissent dans la presse (*départementale, régionale et nationale*): manifestations, travaux sur cours d'eau, compte-rendu d'Assemblées Générales, etc. Les articles sont archivés de manière électronique.

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



RAPPORT

ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021





● CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES

Profitant des phases de renouvellement d'une majorité des contrats territoriaux et milieux aquatiques, la Fédération a souhaité repositionner ses actions au sein de ces contrats.

C'est l'occasion de recentrer une large partie de son engagement et de son expertise au service des AAPPMA du Département. La Fédération étudiera différentes opportunités de contribuer à la restauration de la petite continuité écologique là où elle estime que les enjeux le justifient.

L'année 2021 a permis à la Fédération de finaliser la partie « animation » des CTMA dans lesquels elle était engagée.

Actions 2021

Contrat Territorial Vienne amont :

- Inventaires piscicoles (12 stations) ;

Programme pluriannuel de Gestion de la Tardoire :

- Inventaires piscicoles (6 stations) ;
- Rédaction du rapport sur les travaux de restauration de la continuité écologique sur la Tardoire.

Contrat Territorial Vienne Médiane :

- Inventaires piscicoles sur la Gorre – comparaison des campagnes de 2014, 2018 et 2021 (6 stations) ;
- Inventaires piscicoles sur les bassins Vienne, Glane et Aixette (23 stations).

● ÉTUDES ET TRAVAUX 2021

Frayère à brochet du Grenouillet

Les travaux débutés en 2020 sur la frayère de Grenouillet sont aujourd'hui terminés. Elle sera rebaptisée « frayère PREZINAT », du nom de Michel PREZINAT, membre actif de l'AAPPMA « Les Ponticauds », qui fût à l'origine de ce projet.

Des végétaux aquatiques sont venus rejoindre cette frayère. Ils ont été implantés sur le site avec l'aide des membres de l'AAPPMA « Les Ponticauds » afin de constituer les futurs supports de ponte.

Les panneaux d'interdictions de pêcher aux alentours ont été mis en place afin de préserver les géniteurs et garantir une quiétude autour de cette zone.

Des suivis réguliers seront effectués pendant plusieurs années, ce qui permettra de suivre et d'évaluer son fonctionnement.





Réfection de la frayère à brochet de Brignac commune de Royères

Construite en 2015, cette frayère avait besoin d'être reprise. La surface des bassins a été augmentée, et les pentes reprises.

Des végétaux y ont été plantés afin d'accélérer sa fonctionnalité.

D'un coût de plus de 3 300 €, ces travaux ont été co-financés par le Conseil Régional, EDF, la FNPF et la FDAAPPMA 87.



Travaux divers

La Fédération a organisé et suivi des chantiers de l'équipe de l'Atelier d'Activités Thérapeutiques du Centre Hospitalier (AAT) d'Esquirol de Limoges et de l'association REMPART de Bellac.

En raison de la crise sanitaire en 2021, l'équipe de l'AAT d'Esquirol n'a pas pu effectuer la totalité des travaux demandés. Ainsi, sur les 40 jours programmés, seuls 32 ont pu être réalisés.

- Entretien de parcours de pêche ;
- Nettoyage de la frayère à brochet de Brignac ;
- Pose de panneaux ;





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



Labellisation d'un parcours de pêche « Famille » sur le lac de Sainte Hélène

Initiés en 2020, les travaux se sont terminés en 2021. L'obtention de la labellisation par la Fédération Nationale pour la Pêche en France permet de mettre en valeur ce site remarquable.

D'un coût de 13 028,48 €, les travaux ont été co-financés par le Conseil Régional, la Mairie de Bujaleuf, EDF, la FNPF, la FDAAPPMA 87 et l'AAPPMA « La Maulde ».



Labellisation d'un parcours de pêche « Découverte » sur les rives du Vincou à Bellac

Ces travaux avaient également débuté en 2020. Ce parcours se situe dans le parc Aimé Vallat, en contrebas du bourg de Bellac.

D'un coût de 5 782,28 €, les travaux ont été co-financés par le Conseil Régional, la Mairie de Bellac, la FNPF, la FDAAPPMA 87 et l'AAPPMA de Bellac.

*M. Claude Peyronnet, Maire de Bellac et
M. Jean TINLOT, Président de l'AAPPMA de Bellac*



Visite de la commission d'attribution du label

Labellisation d'un parcours de pêche « Famille » sur le site de Nergout, Lac de Vassivière, commune de Beaumont du Lac

Dans le cadre du plan de développement de la pêche sur le Lac de Vassivière, La Fédération a souhaité la création d'un parcours labellisé « Famille ».

C'est tout naturellement vers le site de Nergout, où certaines infrastructures étaient déjà présentes, que nous avons réalisé ce parcours.

D'un coût de 20 259,28 €, les travaux ont été co-financés par le Conseil Régional, EDF, le Syndicat du Lac de Vassivière, la Mairie de Beaumont du Lac, la FNPF, la FDAAPPMA 87.





Création d'une mise à l'eau pour float-tubes et canoës sur le barrage de Langleret

Le barrage de Langleret se situe sur la chaîne des barrages de la Maulde, sur la commune de Bujaleuf. Ce barrage est très peu accessible du bord, et la construction d'une mise à l'eau pour bateau aurait entraîné des coûts exorbitants. Ce barrage n'étant pas très grand (26 ha) la Fédération et l'AAPPMA ont donc opté pour la construction d'une mise à l'eau pour float-tubes et canoës.

D'un coût de 8 007,01 €, les travaux ont été co-financés par le Conseil Régional, EDF, la FNPF, la FDAAPPMA 87 et l'AAPPMA « La Maulde ».



Réfection du chemin d'accès à une parcelle propriété de la Fédération à « Brignac » commune de Royères

Le parcours de « Brignac » sur la Vienne, commune de Royères est connu des pêcheurs au coup et des carpistes. Assez fréquenté, l'accès à ce site s'était dégradé depuis quelques temps.

Les travaux ont donc consisté à :

- Reprendre le chemin d'accès (drainage et empierrement) ;
- Créer un parking ;
- Refaire la passerelle ;
- Créer un passage à gué pour les engins ne pouvant pas passer sur la passerelle.

D'un coût de plus 10 000 €, ces travaux ont été co-financés par la FNPF et la FDAAPPMA 87.





Reprise de la cale de mise à l'eau de l'île de Chaillac sur la Vienne, commune de Saint-Junien

Cette mise à l'eau construite il y a peu, avait la fâcheuse habitude de s'ensabler. En effet, la Vienne ici transporte énormément de matériaux en suspension et en particulier lors des épisodes de crues.

La mise à l'eau des bateaux était alors rendue difficile voire impossible tant l'accumulation des sédiments était importante.

Les travaux ont consisté à diminuer l'épi de protection pour que naturellement, les sédiments soient éliminés de la partie bétonnée pour un coût de 1 800 €.

Régulation des cormorans



Photo d'un contenu stomacal d'un cormoran prélevé sur le barrage de L'Artige - novembre 2021

Fin 2021, la Fédération a réorganisé complètement sa mission de régulation du Grand cormoran. Après un travail collaboratif avec les services de l'Etat, plusieurs personnes ont pu être habilitées à l'encadrement des tirs.

A ce titre, un partenariat avec la Fédération des Chasseurs a permis l'organisation d'une formation visant à rappeler les règles fondamentales de sécurité. Ce fut également l'occasion de remettre à chaque personne habilitée à encadrer les tirs l'ensemble des pièces administratives nécessaires ainsi qu'une dotation de la Fédération en munitions.

En 2021, 12 opérations organisées sur les plans d'eau, les barrages et les cours d'eau du département par les personnes habilitées ont permis de prélever 83 oiseaux.

● GARDERIE FÉDÉRALE



Finalisation de la restructuration de la garderie fédérale débutée en 2020.

- Entretien des candidats aux fonctions de Gardes-Pêche Particuliers ;
- Formation des candidats retenus ;
- Préparation des dossiers en vue de l'agrément et de l'assermentation ;
- Encadrement des nouveaux GPP lors de sorties ;
- Collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité ;
- Rédaction et transmission des procès-verbaux :
 - 20 PV établis par les Gardes-Pêche Particuliers de la FDAAPPMA 87,
 - 1 avertissement écrit,
 - Signalements divers (*pollutions, sécheresse, etc.*).

Au 31 décembre, la brigade de la Garderie Fédérale de pêche compte 11 bénévoles.



Jugement

L'un des grands faits marquants de la Garderie Fédérale en 2021, a été une opération de contrôle de l'exercice de la pêche réalisée sur le lac de Saint-Pardoux à l'occasion de l'ouverture de la pêche du brochet sur les eaux de deuxième catégorie piscicole.

Un procès-verbal a été établi à l'encontre de deux pêcheurs qui, au moment du contrôle, avaient déjà prélevé 13 sandres qu'ils avaient dissimulé dans une cale de la double coque de leur bateau. (*voir les détails en page 19 de ce Rapport d'activités*).



● ASSISTANCE TECHNIQUE

La Fédération apporte également une assistance aux mairies propriétaires de plans d'eau dont elle a la gestion piscicole. A ce titre, la Fédération a engagé un travail d'actualisation des conventions de gestion afin de bordurer la répartition des responsabilités entre les signataires de ces conventions. Cela permet de clarifier notamment la manière dont les vidanges doivent être suivies en mettant en place un registre de suivi des actions.

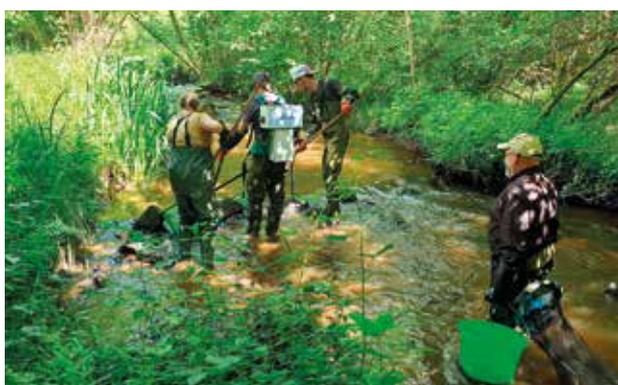
En 2021, les conventions qui réglementent les conditions de gestion halieutique et piscicole des plans d'eau d'Uzurat, de Bussière-Galant, de Rochechouart ont ainsi été actualisées et signées.

Elle apporte également une assistance technique au Département de la Haute-Vienne : lac de Saint-Pardoux, étang de La Pouge, étang de Couze, étang de la Roche au Diable, étang des Vaseix.

Enfin, des réunions sur le terrain ont eu lieu avec certaines AAPPMA à la suite d'une remontée de certaines problématiques dans le cadre des réunions décentralisées de fin 2021. Ces réunions ont permis de prendre finement connaissance de ces problématiques afin de proposer des solutions.

C'est le cas de l'AAPPMA de Beaublanc sur le Coyol ou encore de l'AAPPMA du Dorat sur le seuil du Moulin de la Grange.

● INVENTAIRES PISCICOLES ET PÊCHES DE SAUVETAGE



En 2021 ont été réalisées plusieurs campagnes d'inventaires piscicoles :

- pour le suivi du parcours de graciation et de la réserve sur la Colle : 3 stations ;
- pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne ;
- pour le Syndicat Mixte Bassin Bandiat Tardoire ;
- pour des sauvetages lors de travaux sur cours d'eau ;
- en appui technique à la Fédération de Corrèze pour des pêches sur la Vienne à Treignac et la Corrèze à Tulle.



● DÉVELOPPEMENT

La qualification Hébergement Pêche

En 2021, grâce aux partenariats avec différents Office de Tourisme du département, ce sont 4 nouveaux hébergeurs qui se sont vu attribuer la qualification « Hébergements Pêche ». Cela représente 9 nouveaux hébergements sur 2 territoires différents et 2 Offices de Tourisme concernés :

OT le Lac de Vassivière :

■ Le hameau de gîte de Beaumont du Lac (6 gîtes)



■ Le gîte LARCS à Auphelle



OT du Haut Limousin :

■ Gîte de groupe de Vauguenige à Saint-Pardoux





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

■ Gîte de la Grange de Vauguenige à Saint-Pardoux



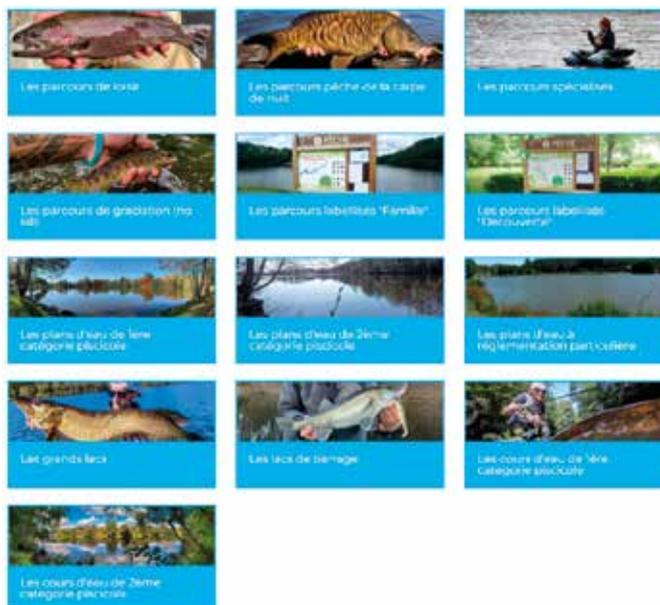
En plus de ces qualifications, des pré-visites d'autres hébergements ont eu lieu en fin d'année et les qualifications de ceux-ci interviendront en 2022. Une présentation de la qualification a également été faite en visio avec l'OT des Monts du Limousin et certains hébergeurs.

Les cartographies interactives

Dans le cadre du SDDL et après la réalisation de la cartographie interactive de la Vienne en 2^{ème} catégorie piscicole en 2020, qui à l'heure actuelle comptabilise 45 000 vues, l'objectif était donc de pouvoir réaliser de nombreuses cartes du même style pour l'ensemble des spots de pêche du département afin de les valoriser, d'en rendre l'accès plus facile et surtout de pouvoir avoir une idée plus précise des différents sites, grâce aux photos.

De nombreuses cartographies ont donc été créées suivant différentes thématiques :

- Les Parcours de Loisir ;
- Les Parcours de Pêche de la Carpe de nuit ;
- Les Parcours spécialisés ;
- Les Parcours de graciation ;
- Les Parcours labellisés Famille ;
- Les Parcours labellisés Découverte ;
- Les plans d'eau de première catégorie piscicole ;
- Les plans d'eau de deuxième catégorie piscicole ;
- Les plans d'eau à réglementation particulière ;
- Les grands lacs ;
- Les lacs de barrage ;
- Les cours d'eau de première catégorie piscicole ;
- Les cours d'eau de deuxième catégorie piscicole.





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

L'ensemble de ces cartographies est visible depuis le site internet de la Fédération. Une partie de ces cartographies est également accessible depuis le Guide de Pêche 87 édition 2022 grâce aux QR Codes qui y ont été intégrés permettant ainsi d'y accéder directement depuis son smartphone.

PARCOURS CARPE DE NUIT

- Le pêche de la carpe de nuit est autorisée sur des secteurs bien délimités, **panneautés sur place** uniquement depuis la rive et exclusivement à l'aide d'esches végétales.
- Le poisson doit être remis à l'eau immédiatement après sa capture ; le sac de conservation est interdit.
- La présence des pêcheurs doit être signalée par des sources lumineuses.
- Le transport des carpes de plus de 60 cm est interdit.

Les Barrages de la Maulde
La Vienne
La Gartempe
Les Barrages du Tourain

Le Reservoir Mouchet de la Buz.

Le Reservoir Mouchet de la Buz.

Statut : Réservoir de pêche à la carpe d'un volume de 150 ha situé au lieu-dit de Buz.

Caractéristiques : Ce réservoir est géré à la hauteur par la commune d'Ussat (36) et est ouvert à la pêche de nuit à la carpe de nuit à l'aide d'esches végétales uniquement. Il est interdit de pêcher à l'aide d'esches artificielles et de transporter les poissons capturés.

Le réservoir est ouvert à la pêche de nuit à la carpe de nuit à l'aide d'esches végétales uniquement. Il est interdit de pêcher à l'aide d'esches artificielles et de transporter les poissons capturés.

Zone C - Zone de Pêche

Zone C - Zone de Pêche

Statut : Zone de pêche à la carpe de nuit d'un volume de 150 ha située au lieu-dit de Buz.

Caractéristiques : Cette zone est ouverte à la pêche de nuit à la carpe de nuit à l'aide d'esches végétales uniquement. Il est interdit de pêcher à l'aide d'esches artificielles et de transporter les poissons capturés.

Panneaux de nuit sur le Buisson

Panneaux de nuit sur le Buisson

Statut : Panneaux de nuit sur le Buisson d'un volume de 150 ha situés au lieu-dit de Buz.

Caractéristiques : Ces panneaux sont ouverts à la pêche de nuit à la carpe de nuit à l'aide d'esches végétales uniquement. Il est interdit de pêcher à l'aide d'esches artificielles et de transporter les poissons capturés.

Les travaux de modifications réglementaires

■ Réflexion sur la mise en place d'une fenêtre de capture pour l'espèce brochet.

Dans l'objectif de faire évoluer la réglementation concernant le brochet, afin de favoriser la protection des grands sujets et l'haleutisme autour de cette espèce, le service développement et le service communication ont participé à différents échanges et réunions tout en proposant des idées mettant en avant le bien-fondé de cette nouvelle mesure. C'est ainsi qu'est né le projet de création d'une toise adaptée à la mesure des poissons et rappelant la fenêtre de capture du brochet mais aussi la double maille de la perche.





■ Réflexion sur la possibilité de pouvoir continuer à pêcher la Truite arc-en-ciel en 2^{ème} catégorie après la fermeture de la pêche en 1^{ère} catégorie.

Dans un objectif purement halieutique et dans le cadre du Schéma de Développement du Loisir Pêche, la Fédération a organisé des réunions de travail autour de cette possibilité de faire évoluer la réglementation de la pêche de la Truite arc-en-ciel en 2^{ème} catégorie. En effet, il apparaissait dommageable que la Truite arc-en-ciel (*poisson issu d'élevage puis d'empoissonnement et dont la reproduction est impossible dans nos eaux*) ne puisse pas continuer à être pêchée sur les cours d'eau le permettant. De surcroît avec une volonté des AAPPMA concernées de faire des efforts d'empoissonnements après la fermeture de la pêche en 1^{ère} catégorie afin de favoriser l'halieutisme et le développement de la pêche sur leurs territoires.



La mise en place d'un nouveau parcours spécialisé

■ Le réservoir mouche de la Boisserie

La mise en place de ce nouveau réservoir a fait suite aux différents retours d'un bon nombre de pêcheurs qui pratiquaient la pêche à la mouche sur le réservoir de l'étang Rénier et qui ne prenaient quasiment plus de truites au détriment des brochets. Ce site n'était clairement plus adapté à cette pratique et il a été décidé de trouver un nouveau plan d'eau qui remplirait l'ensemble des critères favorables aux attentes des pêcheurs. Suite à de nombreux échanges et avis échangés en interne, la mise en place d'une option supplémentaire pour ce parcours fut décidée et débattue en commission notamment par rapport au tarif de ce timbre et aux conditions d'accès au site suivant le type de carte (50 € pour l'année, 20 € pour la journée et gratuit pour les titulaires d'une carte -12 ans ou d'une carte mineure).





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

● DÉPLOIEMENT DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE (SDDLPL)

Un projet collaboratif ambitieux

Dans le but d'accompagner les 51 AAPPMA du département et les quelques 14 000 pêcheurs adhérents du réseau, il est apparu nécessaire pour la pêche associative haut-viennoise de se réinventer. C'est en ce sens que la Fédération a engagé dès 2017, une réflexion relative aux atouts et aux faiblesses du département vis-à-vis de son potentiel halieutique, visant à la création d'un Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLPL).

Cette réflexion complétée par un long travail de concertation, a débouché sur la définition d'enjeux et d'axes stratégiques pertinents pour le développement du loisir pêche haut-viennois, dans le respect des milieux aquatiques et dans le cadre d'une gestion raisonnée de la ressource.

Ce schéma s'est construit grâce au concours de tous les acteurs de la vie politique, touristique et citoyenne du territoire par le biais de commissions de travail. Véritable outil d'évaluation du potentiel de développement de la pêche associative, il permet de définir le programme des actions à déployer.

Ce travail collaboratif avec les partenaires et les AAPPMA du département, a permis de dresser un état des lieux précis de l'univers pêche haut-viennois qui a mis en évidence les lacunes mais aussi les points forts, qu'ils soient organisationnels, géographiques, piscicoles ou encore hydrographiques.





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

Un outil dynamique au service des territoires

L'objectif de ce travail repose sur la mise en valeur et la redynamisation de la pêche associative locale. Ses retombées sont multiples étant donné les dimensions économiques, sociales, culturelles, éducatives, touristiques et environnementales que revêt le loisir pêche.

Le programme d'actions du SDDL se décline en 8 objectifs stratégiques, scindés en 31 objectifs opérationnels, eux-mêmes déclinés en 100 fiches actions. Planifiée sur les 5 prochaines années (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025), la mise en œuvre opérationnelle de ces fiches actions va permettre de répondre aux 8 objectifs stratégiques :

OBJECTIF STRATÉGIQUE A

Assurer le suivi et l'évaluation du SDDL

1 objectif opérationnel - 1 fiche action

Dans un souci d'efficacité, l'ensemble des actions mises en place par la Fédération et les AAPPMA fait l'objet d'un suivi dans le but d'évaluer la pertinence et l'efficacité.

OBJECTIF STRATÉGIQUE E

Contextualiser la réglementation de la pêche

*3 objectifs opérationnels
10 fiches action*

Simplification et adaptation des réglementations comme mots d'ordre de cet objectif : la pêche doit se pratiquer dans le respect des espèces piscicoles et en fonction de la capacité des milieux aquatiques à satisfaire les demandes halieutiques. Cet objectif permet également de développer une brigade de gardes pêche particuliers pour veiller au respect des bonnes pratiques.

OBJECTIF STRATÉGIQUE B

Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

*5 objectifs opérationnels
29 fiches action*

Cet objectif permet de maintenir et de développer les différents canaux de diffusion de l'information Pêche. Il permet également d'assurer la maîtrise de notre identité associative et de nos valeurs par la diffusion d'une image positive et homogène de nos pratiques sur le territoire.

OBJECTIF STRATÉGIQUE F

Améliorer l'accès au loisir pêche pour tous

*4 objectifs opérationnels
8 fiches action*

L'accès au loisir pêche est dépendant de plusieurs facteurs parmi lesquels la maîtrise des baux de pêche, l'amélioration des infrastructures d'accueil des pêcheurs sur certains sites, l'acquisition de parcelles en bordure de cours d'eau ou encore le développement du réseau des dépositaires.

OBJECTIF STRATÉGIQUE C

Structurer et créer une cohésion au sein du réseau associatif pêche

*2 objectifs opérationnels
4 fiches action*

Se retrouver autour d'un projet associatif commun, autour de nos valeurs est un préalable nécessaire à toute idée de cohésion et d'efficacité au sein de notre réseau. La formation, l'information, les échanges, les débats sont au cœur de cet objectif C.

OBJECTIF STRATÉGIQUE G

Structurer et développer les outils d'animation et de sensibilisation à la pêche et à l'environnement

*4 objectifs opérationnels
10 fiches action*

La création de contextes favorables est une nécessité dans l'objectif de sensibiliser à la pêche et à la protection des milieux aquatiques. Ainsi, cet objectif vise à améliorer l'ensemble des outils d'animation, d'éducation et de sensibilisation.

OBJECTIF STRATÉGIQUE D

Structurer et valoriser les offres de pêche

*7 objectifs opérationnels
22 fiches action*

Répondre aux attentes des pêcheurs et satisfaire les différents profils de pratiquants de notre loisir dans le respect des spécificités de nos milieux aquatiques, est la ligne conductrice de cet objectif.

OBJECTIF STRATÉGIQUE H

Créer un attrait touristique pour la pêche

5 objectifs opérationnels - 16 fiches action
La Haute-Vienne présente de nombreux atouts pour se révéler comme une destination phare du tourisme pêche. Mettre en place les bons outils pour renforcer et développer cette dimension touristique est la motivation majeure de cet objectif.

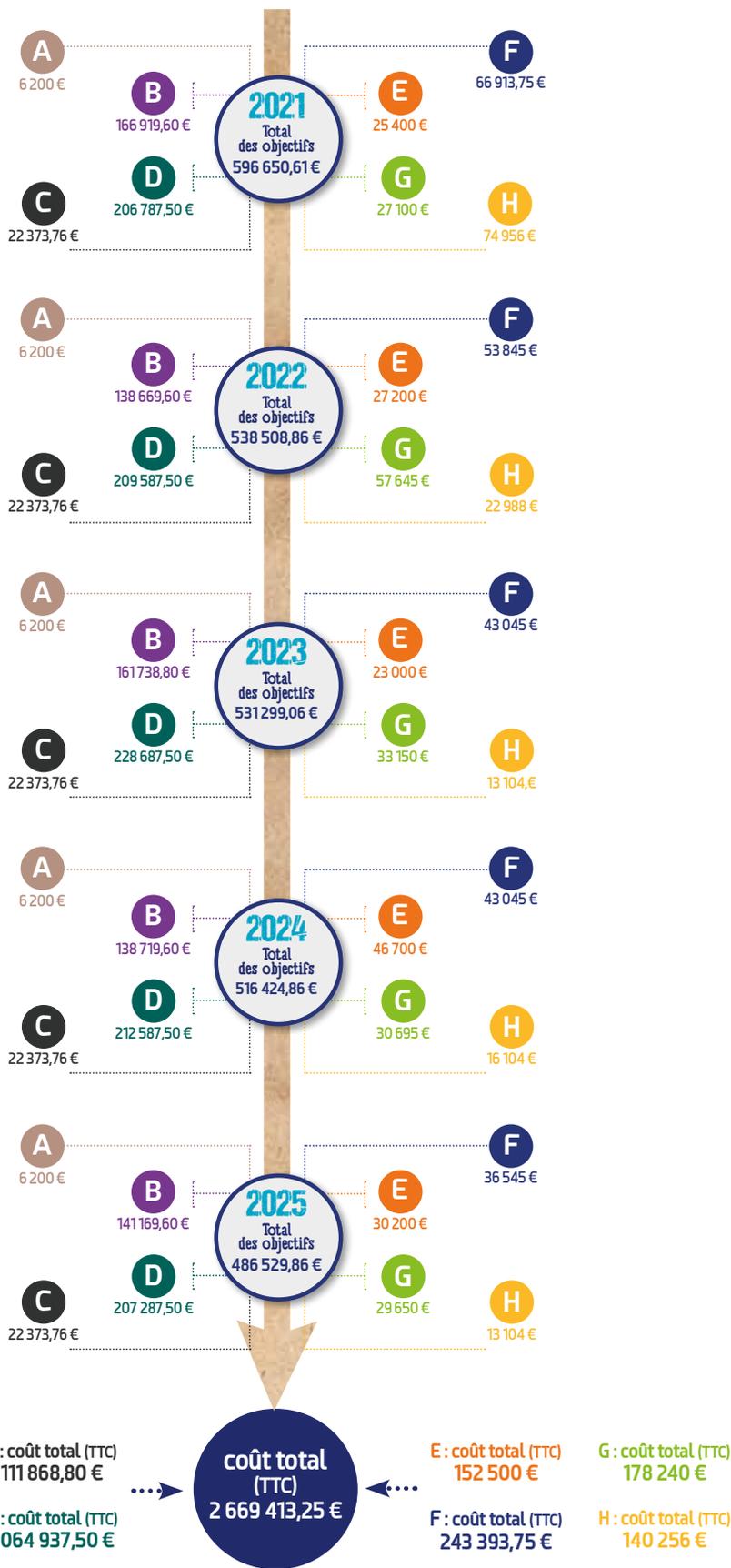


ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

Planning de réalisation et coûts prévisionnels associés :

La mise en œuvre de ce schéma, outil phare du développement touristique et économique du département, va insuffler une dynamique nouvelle pour le réseau associatif de la pêche en Haute-Vienne : la pêche associative au service du développement des territoires.

Le projet complet ainsi que la revue détaillée des fiches actions sont disponibles en lecture du livre « SDDLDP » de 228 pages, édité en décembre 2020.





Les fiches action du SDDLDP réalisées en 2021

● Objectif stratégique A

A.1.1 : Créer une commission « Gestion et Développement du Loisir Pêche »

● Objectif stratégique B

Objectif opérationnel **B.2**

B.2.1 : JPCV + « Il était une fois, l'Ombre de la Vienne »

B.2.2 : réassort des vêtements identitaires

B.2.3 : liste des logos des AAPPMA refaits

B.2.5 : goodies FDAAPPMA 87

B.2.6 : covering des véhicules

B.2.8 : entreprise VMC, cendriers de poche

Objectif opérationnel **B.3**

B.3.1 : carte interactive

B.3.3 : refonte du site internet

B.3.4 : contenu régulier sur les réseaux sociaux

Objectif opérationnel **B.4**

B.4.1 : accueil médias

Objectif opérationnel **B.5**

B.5.3 : Forum Halieutica

B.5.4 : Forum des associations

● Objectif stratégique C

Objectif opérationnel **C.1**

C.1.1 : participation de la Fédération aux AG des AAPPMA

Objectif opérationnel **C.2**

C.2.2 : lettre d'informations à destination des AAPPMA

● Objectif stratégique D

Objectif opérationnel **D.1**

D.1.7 : La Boisserie

Objectif opérationnel **D.5**

D.5.2 : MAE Langleret

Objectif opérationnel **D.6**

D.6.1 : Saint-Pardoux

D.6.2 : Vassivière

● Objectif stratégique E

Objectif opérationnel **E.1**

E.1.3 : demande de reclassement des plans d'eau

E.1.5 : actualisation des conventions de gestion de Rochechouart, Uzurat, Bussière-Galant

Objectif opérationnel **E.2**

E.2.1 : La Boisserie

Objectif opérationnel **E.3**

E.3.1 : Garderie

E.3.2 : convention de partenariat engagée avec la Gendarmerie Nationale

● Objectif stratégique F

Objectif opérationnel **F.1**

F.1.1 : base de données baux de pêche

Objectif opérationnel **F.2**

F.2.2 : Langleret + Dognon

F.2.3 : Vassivière à Nergout

Objectif opérationnel **F.3**

F.3.1 : achat de parcelles en bord de Vienne Bouchefarol + Vincou + Briance

● Objectif stratégique G

Objectif opérationnel **G.1**

G.1.1 : signature convention Uzurat

Objectif opérationnel **G.2**

G.2.3 : interventions scolaires

Objectif opérationnel **G.3**

G.3.2 : APN Limoges

● Objectif stratégique H

Objectif opérationnel **H.1**

H.1.3 : Parcours Famille Vassivière

H.1.5 : Parcours Famille Lac de Sainte-Hélène

Objectif opérationnel **H.3**

H.3.2 : Parcours Découverte à Bellac sur le Vincou

Objectif opérationnel **H.4**

H.4.2 : qualification hébergement Pêche



BILAN DES EMPOISSONNEMENTS



RAPPORT
ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021





BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

● LES EMPOISSONNEMENTS EN 2021

Les plans d'eau

La Fédération assure la gestion halieutique et piscicole de 17 plans d'eau « généralistes » :

- 5 échappent en partie à la réglementation générale de la pêche « La Croisille-sur-Briance », « Bessines-sur-Gartempe », « Rochechouart », « Saint-Sornin-Leulac » et « Peyrat-le-Château » ;
- 3 plans d'eau dits « spécialisés » à savoir le « carpodrome du Rochelot », « parcours enfant du Rochelot » et le « réservoir mouche de Rénier ».

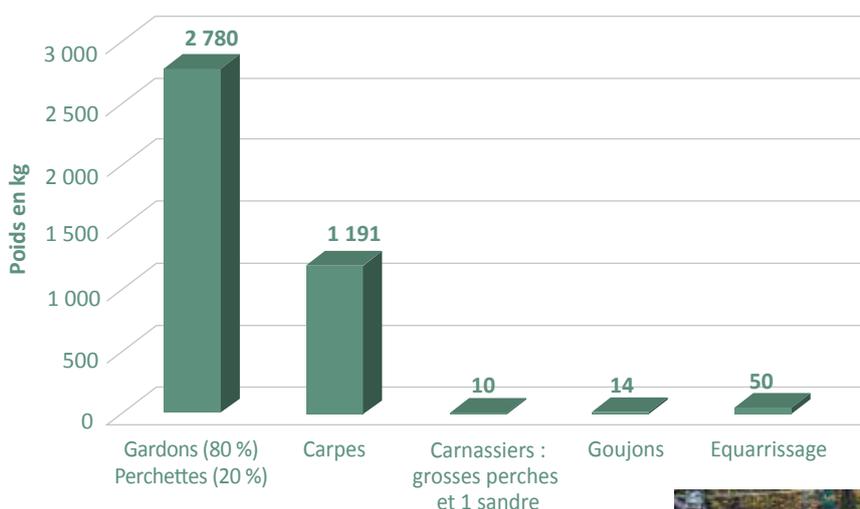
Le carpodrome du Rochelot a bénéficié d'un déversement de 700 kilos de carpes (de 500 grammes à 2 kilos) en janvier 2021 suite à sa vidange fin 2020 et d'un autre déversement à l'automne 2021 de 300 kilos.

L'étang Rénier, réservoir de pêche à la mouche, a bénéficié de 4 déversements pour un total de 570 kilos de Truites arc-en-ciel d'un poids compris entre 800 grammes et 2 kilos. Ces déversements ont eu lieu en février et mars 2021, puis en octobre et novembre 2021.

En vue de l'ouverture au 1^{er} janvier du réservoir de pêche à la mouche de la Boisserie, 300 kilos de salmonidés (*Truites arc-en-ciel, fario et Saumon de fontaine*) y ont été déversés avec un complément de 100 kilos d'Ables de Heckel pour un montant de 2 968,77 €.

Les plans d'eau « généralistes » ont reçu près de 10 tonnes de poissons (*essentiellement des carpes, des gardons et des tanches*) dont 2 400 kilos de Truites arc-en-ciel pour un coût global de 55 691,62 €. Les plans d'eau de Châteauneuf-la-Forêt, Rochechouart et Bussière-Galant, ont été vidangés à l'automne.

Bilan vidange du plan d'eau de Châteauneuf-la-Forêt :



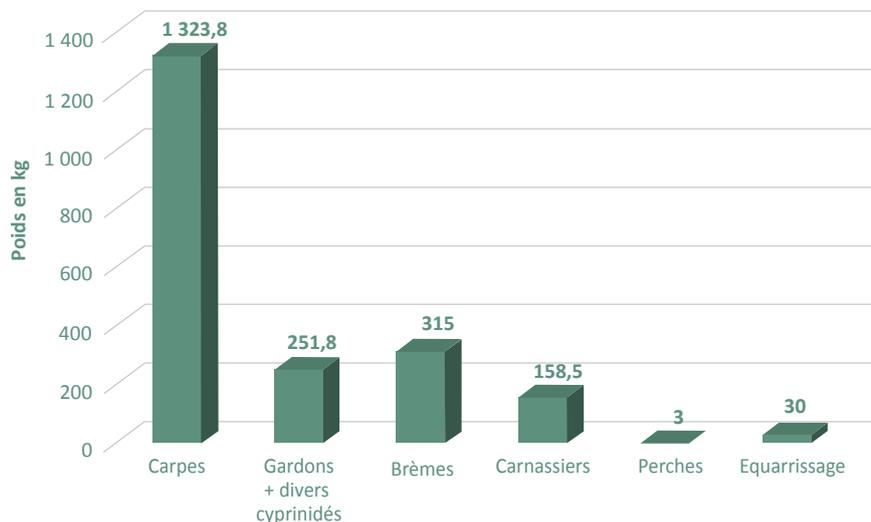
Soit un total de **4 045 kilos**
pour 12 ha soit **337 kg/ha**





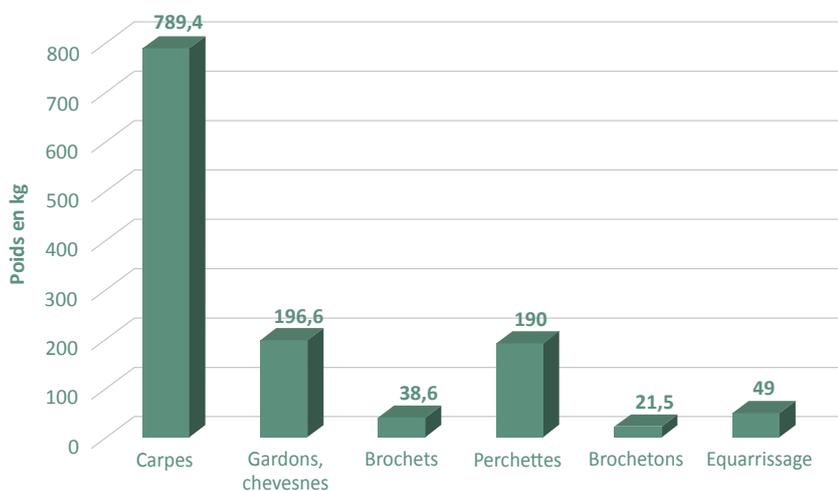
BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

Bilan vidange du plan d'eau de Rochechouart



Soit un total de **2 082,1 kilos** pour **297 kg/ha**

Bilan vidange du plan d'eau de Bussière Galant



Soit un total de **1 276,7 kilos** pour **255 kg/ha**

Les poissons issus de ces vidanges ont été répartis sur les plans d'eau et barrages situés à proximité.





BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

Les barrages

Les barrages de Saint-Pardoux et de Vassivière ont bénéficié d'un empoissonnement de la Fédération de pêche.

Concernant le lac de Saint-Pardoux, l'enveloppe consacrée aux achats de poissons a été de 20 071,38 € avec une participation de la part du Conseil départemental. En volume, cela représente 1 500 kilos de gardons, 500 kilos de rotengles, 500 kilos d'Ables de Heckel et 500 kilos de brochets.

Le partenariat continue entre le Conseil Départemental et la Fédération de pêche pour le développement du lac. Les modalités d'application de la convention, signée en 2017 avec le Département vont faire l'objet d'un avenant dans le courant de l'année 2022 afin notamment d'élargir la zone d'intervention de cette convention.

Concernant le lac de Vassivière, l'empoissonnement automnal s'est composé de 360 kilos de gardons, 140 kilos d'Ables de Heckel et de 880 kg de brochets, pour un montant de 14 052,60 €

Ici aussi, le partenariat développé entre les Fédérations de pêche de la Haute-Vienne et de la Creuse, le Syndicat gestionnaire du lac et la Région Nouvelle-Aquitaine se poursuit.

Les barrages de Bujaleuf et de Langleret ont bénéficié d'un empoissonnement exceptionnel après l'obtention du label pêche « Famille » pour le premier et suite à la mise en service de la mise à l'eau pour float-tubes et canoës pour le second.

Ainsi, ce sont 1 200 kilos de gardons et 100 kilos de Black-bass pour un montant de 8 882,50 € qui ont été déversés dans le barrage de Bujaleuf.

250 kilos de brochets ont quant à eux rejoint les eaux du barrage de Langleret, pour un montant de 3 296,88 €.

Des gardons, perchettes et carpes issus de la vidange du plan d'eau de Châteauneuf-la-Forêt, viennent compléter ces déversements.

Ainsi, ce sont 5 930 kilos qui ont été répartis sur ces barrages, pour un montant de 41 392,10 €.





BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

Les parcours de loisir

Treize parcours de loisir sont répartis sur le département de la Haute-Vienne. Toujours très appréciés des pêcheurs locaux, ils bénéficient de trois déversements de 60 kilos de truites, hormis le parcours de Marval, plus petit que les autres qui ne reçoit que 30 kilos par déversement. En 2022, Marval recevra 60 kilos.

La Fédération a donc déversé en 2021, 2 250 kilos de Truites arc-en-ciel au total pour une valeur de 11 275,31 €.

Bilan des déversements 2021

Ce bilan concerne uniquement les achats de poissons. Les poissons récupérés lors des vidanges de plans d'eau ne sont pas comptabilisés ici. Il s'agit de la campagne d'empoissonnement 2021 qui prend en compte l'ensemble des achats compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021.

En 2021, la Fédération de pêche a souhaité travailler avec plusieurs pisciculteurs que nous remercions ici :

- Monsieur BAUDON de « la pisciculture du Bardon » ;
- Monsieur LEBOSSÉ de Mezières-en-Brenne,
- Monsieur BOISSIER des « Etangs creusois » ;
- Monsieur MIGNON des « Pêcheries de Pontaurum » ;
- Monsieur EVRARD de « la salmoniculture du Verger ».

Espèces	Quantités	Total (€)
Carpes	2 640 kg	8 300,15
Gardons / Rotengles	9 240 kg	49 494,14
Ables de Heckel	740 kg	4 160,92
Tanches	620 kg	3 267,50
Brochets	1 950 kg	25 322,11
Black-bass	100 kg	2 426,50
Salmonidés	5 520 kg	30 443,62
TOTAL	20 810 kg	123 414,94

TAC* : Truites arc en ciel

Tableau des poissons récupérés lors des vidanges (hors équarrissage)

Espèces	Quantités
Carpes	3 303 kg
Gardons / bremes / rotengles	3 540 kg
Brochets	200 kg
Carnassiers (brochetons, perches)	221 kg
Divers (goujons, chevesnes, autre)	139 kg
TOTAL	7 403 kg





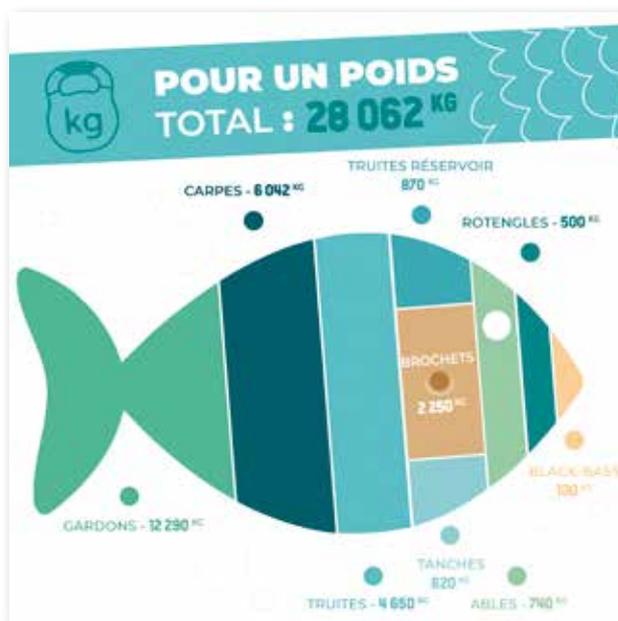
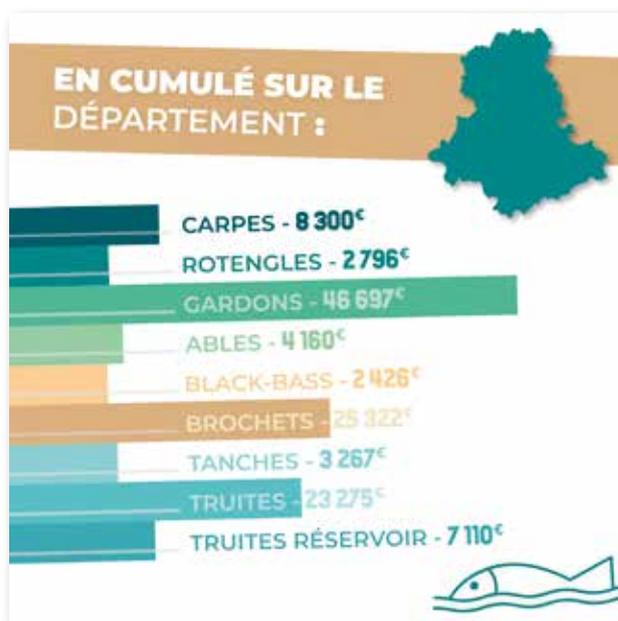
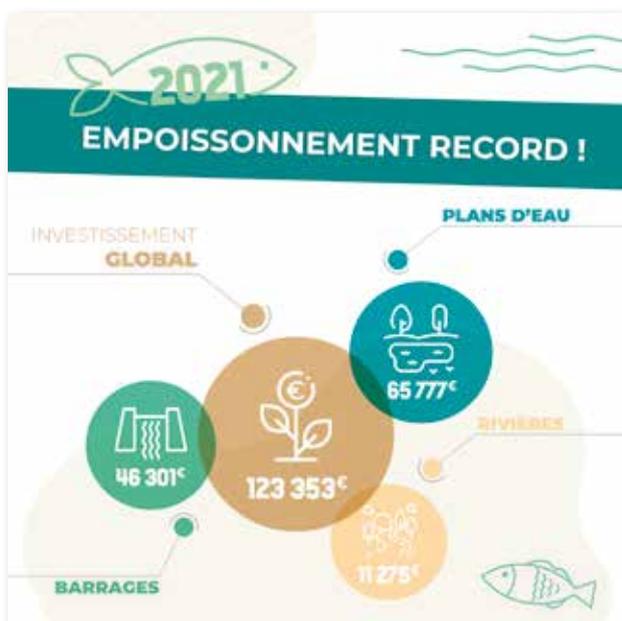
BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

Pour l'ensemble de ces opérations d'empoisonnements gérées par la Fédération, le total s'élève à plus de 28 tonnes de poissons réparties sur tout le département pour un coût de 123 414,94 €.

Il faut ajouter également les poissons déversés par les AAPPMA sur les cours d'eau, plans d'eau ou barrages du département.

La Fédération remercie le groupement des AAPPMA de Limoges pour sa participation à l'effort commun d'empoisonnement. En 2021, le groupement a contribué à hauteur de 1 000 € à l'achat de poissons à destination des barrages et plans d'eau du département.

La Fédération remercie également le Conseil départemental pour sa participation aux efforts d'empoisonnement du lac de Saint-Pardoux à hauteur de 10 000 € en 2021 ainsi que la Région Nouvelle-Aquitaine qui aide ces soutiens d'effectifs.



BILAN FINANCIER



RAPPORT
ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021





● LA VENTE DES CARTES

Au global, 14 831 produits pêche ont été vendus en Haute-Vienne en 2021. Cela représente une hausse légère de 0,77 % par rapport à l'exercice précédent (14 717 en 2020). Cette légère augmentation intervient après la baisse de 2020 majoritairement induite par la crise sanitaire.

Tableau de la répartition des ventes 2021

Produits 2021	Nbre	Pourcentage
Carte interfédérale CHI	5 631	37,97%
Carte Personne majeure - Offre d'automne	88	0,59%
Carte Personne majeure	1 664	11,22%
Carte promotionnelle Découverte Femme	658	4,44%
Carte Parrainage promotionnelle Découverte Femme	48	0,32%
Carte Personne mineure	1 178	7,94%
Carte Parrainage Mineure	40	0,27%
Carte promotionnelle Découverte -12 ans	1 718	11,58%
Carte Parrainage Découverte -12 ans	112	0,76%
Carte promotionnelle Hebdomadaire	520	3,51%
Carte Journalière	3 071	20,71%
Carte Parrainage Journalière	15	0,10%
Vignette Club Halieutique Interdépartemental (CHI)	88	0,59%
	14 831	100%

Evolution des ventes 2017-2021

Type de carte	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021	Répartition
Interfédérale	6 122	5 873	5 849	5 387	5 631	+4,53%	37,97%
Majeure	1 917	1 820	1 743	1 571	1 664	+5,92%	11,22%
Femme	621	617	603	594	706	+18,86%	4,76%
Mineure	1 189	1 213	1 194	1 200	1 218	+1,50%	8,21%
-12 ans	2 418	2 393	2 261	1 936	1 830	-5,48%	12,34%
Hebdomadaire	522	574	508	544	520	-4,41%	3,51%
Journalière	3 387	2 944	2 876	3 344	3 086	-7,72%	20,81%
Club Halieutique	84	87	80	73	88	+20,55%	0,59%
Offre d'Automne		16	29	68	88	+29,41%	0,59%
Total	16 260	15 537	15 143	14 717	14 831	+0,77%	100%



BILAN FINANCIER

Une analyse détaillée pour les différents types de cartes donne les informations suivantes :

Hausse des cartes « Interfédérale » / « Majeure » :

- 5 631 cartes « Interfédérale » (+4.53 % par rapport à 2020),
- 1 664 cartes « Majeure » (+5.92 % par rapport à 2020),
- 88 cartes « Majeure – Offre d'Automne » (+29.41 % par rapport à 2020).

Cette hausse globale d'environ 5 % est une bonne nouvelle qu'il faut malgré tout relativiser en prenant du recul sur ces chiffres. En effet, la comparaison se fait ici avec l'année 2020 qui a vu un effondrement des adhésions provoqué majoritairement par la crise sanitaire. Comparé avec 2018 et 2019, la tendance reste malgré tout à la baisse. Gageons que ces chiffres de 2021 amorcent à minima une stabilisation des chiffres voire une nouvelle hausse pour 2022.

Hausse marquée des cartes « Découverte Femme »

- 706 cartes « Découverte Femme » (+18.86 % par rapport à 2020).

Stabilisées autour de 600 cartes depuis quelques années, elles voient leur nombre bondir au-delà de la barre des 700 cartes, aidé pour moitié environ par l'opération « parrainage ».

Stabilisation des cartes « Mineures » mais baisse notable des « Découvertes – de 12 ans »

- 1 218 cartes « Mineure » (+1.5 % par rapport à 2020),
- 1 830 cartes « Découverte - 12 ans » (- 5.48 % par rapport à 2020).

Malgré l'opération de parrainage mise en place dans le courant de l'année 2021, les chiffres restent stables voire en baisse significative pour les « - de 12 ans » considérant que 2020 était déjà une année particulière (-19 % par rapport à 2019). Cette baisse des adhésions sur cette tranche d'âge peut s'expliquer en partie par l'arrêt des critères et la diminution marquée des animations scolaires, compte tenu de la crise sanitaire.

Baisse des cartes « Hebdomadaire » et « Journalière » :

- 520 cartes « Hebdomadaire » (-4.41 % vs 2020)
- 3 086 cartes « Journalière » (-7.72 % vs 2020)

Au premier abord, les cartes « Hebdomadaire » et les cartes « Journalière » ont subi une baisse sensible au regard des chiffres de 2020 malgré l'opération de parrainage mise en place pour la carte « Journalière ». Une nouvelle fois, il convient de prendre du recul sur ces chiffres compte tenu de l'année particulière 2020 puisque ces deux types de cartes avaient connu une hausse remarquable sous l'effet « sortie du confinement » et l'accalmie de l'été.

Vignette du Club Halieutique

On peut constater une hausse des délivrances de l'option « Club Halieutique » avec + 4.74 % par rapport à 2020 avec 5 719 timbres délivrés en 2021.



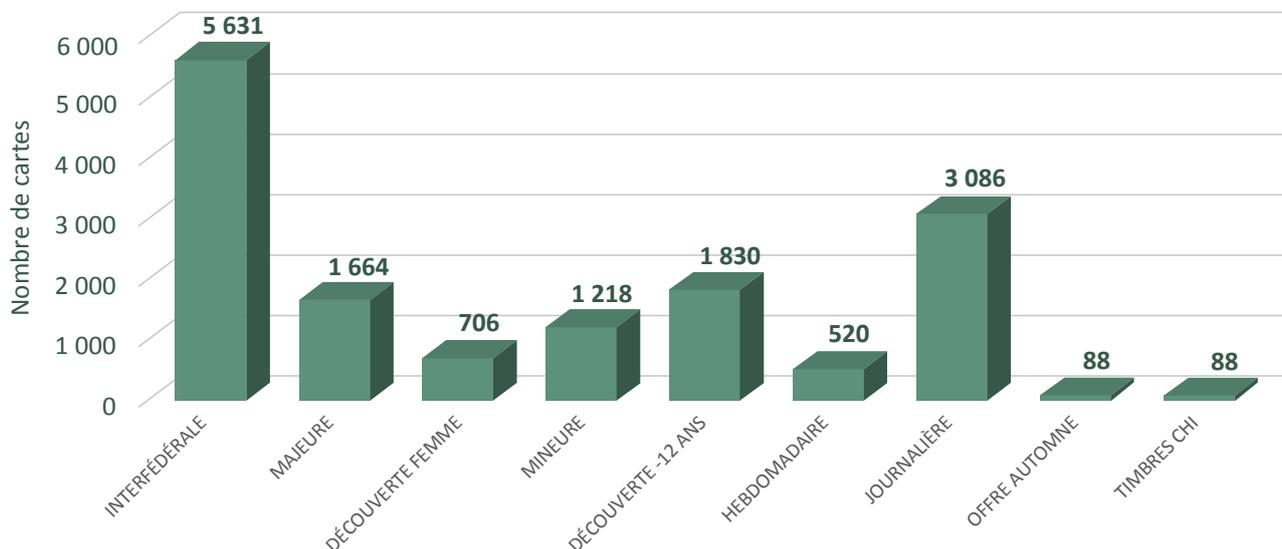
Timbre Halieutique	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
Quantité	6 206	5 960	5 929	5 460	5 719	4,74%

Ces fluctuations de délivrances suivent logiquement celles des cartes interfédérales auxquelles elles sont liées puisqu'environ 80 options seules sont délivrées indépendamment en cours d'année pour compléter une carte majeure.



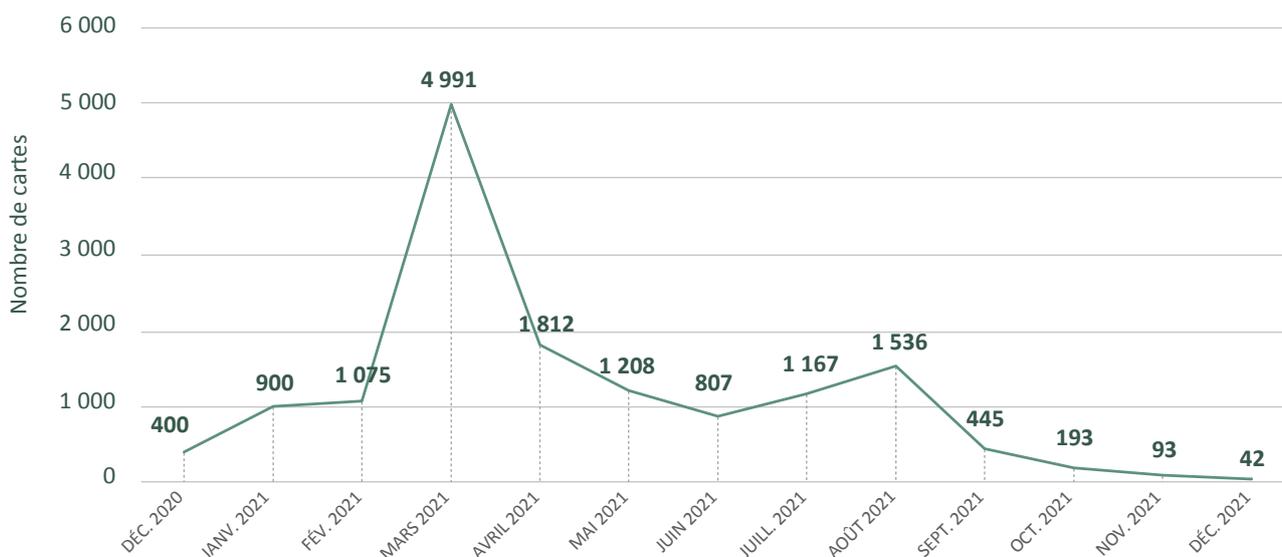


Graphique de la répartition des ventes 2021



Ce graphique permet de mettre en lumière que les cartes « Interfédérale » représentent les adhésions majoritaires. Additionnées aux cartes « Majeure », ce pool regroupe presque la moitié des effectifs. Aussi, il peut être constaté que les produits dits « saisonniers » représentent 25 % des pêcheurs pratiquant en Haute-Vienne, tout comme les mineurs (0-18 ans).

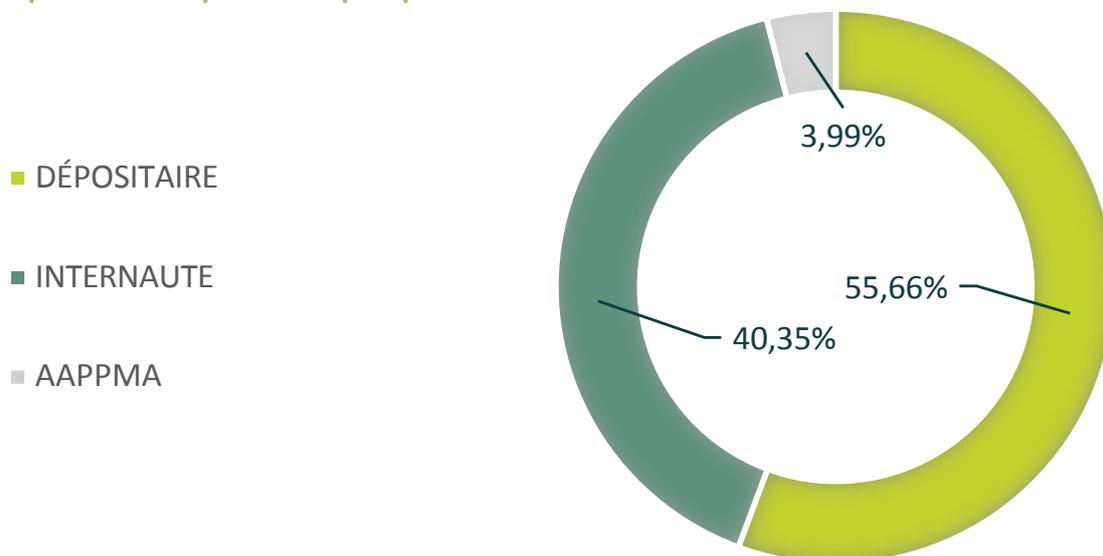
Graphique de la répartition mensuelle des ventes 2021



Cette représentation illustre la caractéristique de notre département de comporter majoritairement des cours d'eau de 1^{ère} catégorie. En effet, le pic de prise des cartes en mars coïncide avec l'ouverture de cette catégorie piscicole alors que le sursaut de juillet-août matérialise la délivrance des produits saisonniers.

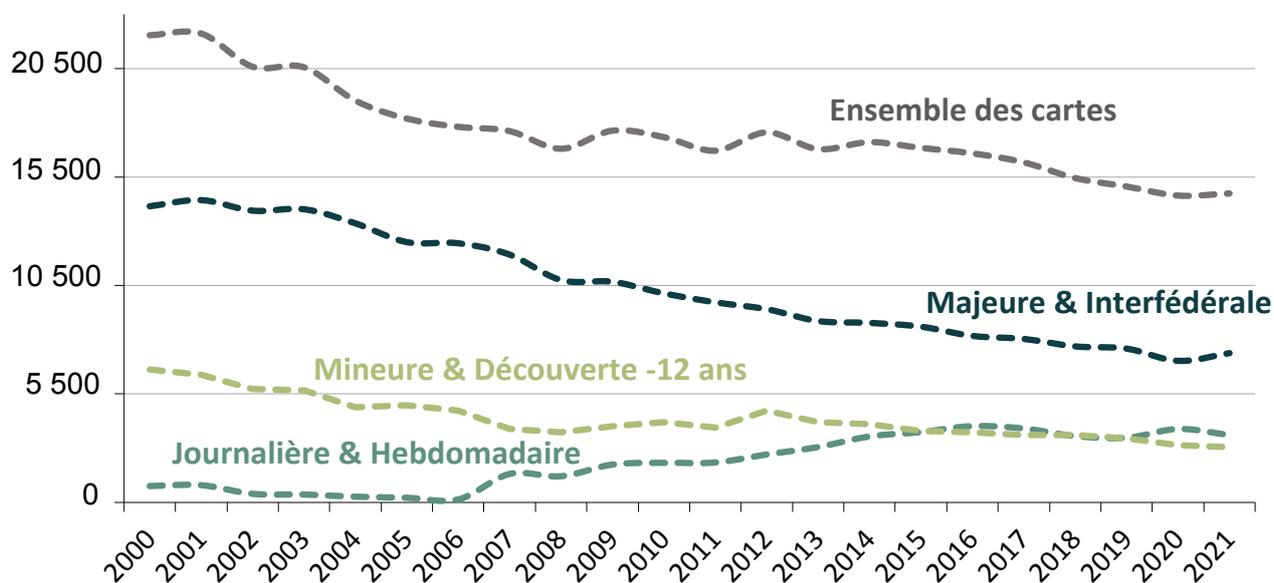


Graphique de la répartition par points de vente en 2021



Ce graphique met en évidence que les pêcheurs ont pris leurs cartes de pêche majoritairement chez un dépositaire, même si la prise de carte « à domicile » continue de progresser. Cette progression semble avoir suivi les tendances globales du e-commerce, favorisées par les changements d'habitudes de consommation liées à la crise sanitaire.

Graphique de l'évolution des ventes depuis 2000



On constate une érosion du nombre global de cartes vendues depuis le début des années 2000.

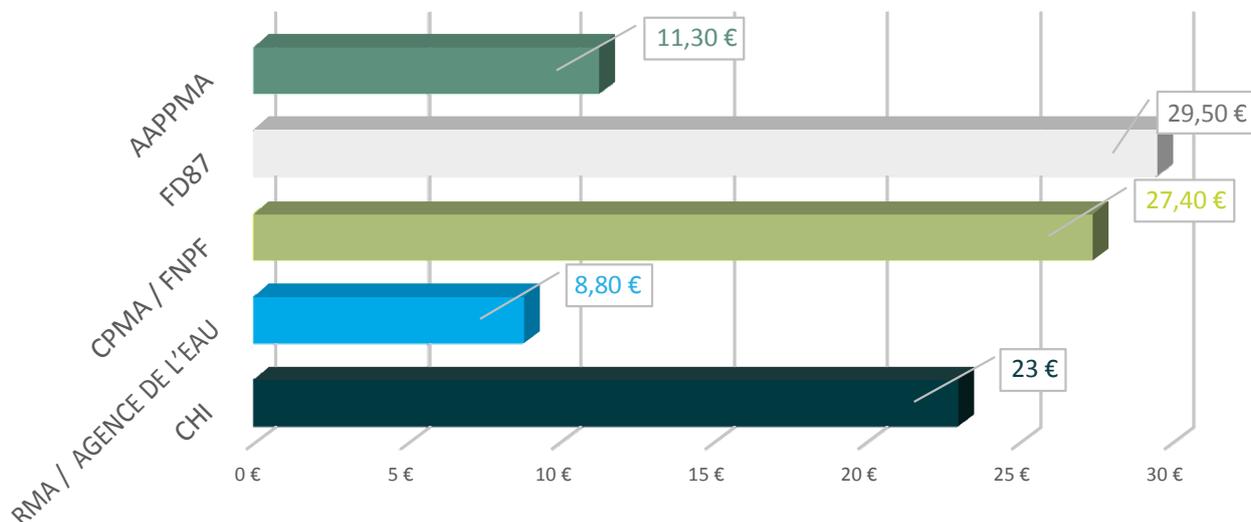
Les facteurs liés à cette érosion sont multiples : influence négative du réchauffement climatique sur notre réseau hydrographique et ses peuplements piscicoles (*sécheresses successives, raréfaction de certaines espèces*), concurrence des pêcheries privées, absence d'un projet associatif ambitieux, etc.

Un des objectifs majeurs de notre Fédération pour les années à venir sera de stopper cette érosion et de reconquérir une partie des cartes perdues. Cela passera nécessairement par une politique ambitieuse axée autour de nos trois missions principales (*développement du loisir pêche, protection du milieu, formation de nouveaux adhérents*) afin de proposer à nos adhérents, l'offre de pêche la plus attractive et la plus exhaustive possible.





Carte complète, où va l'argent ?



- La cotisation pour les milieux aquatiques (*CPMA*) est la contrepartie financière revenant à la FNPF.
- La redevance pour la protection du milieu aquatique (*RMA*) est versée à l'Agence de l'Eau.
- La cotisation halieutique interdépartementale (*CHI*) est versée au Club Halieutique.

En 2021, le prix des cartes de pêche n'a pas évolué par rapport à 2020, tout comme la ventilation des différentes cotisations. Des opérations spécifiques « Parrainage » ont permis à tout détenteur d'une carte annuelle 2021 « Personne majeure », « Femme » ou « Interfédérale » de parrainer un nouveau jeune pêcheur ou, à l'occasion de la fête des grands-mères et de la journée internationale pour le droit des femmes, de parrainer une femme n'ayant pas adhéré en 2020 et souhaitant découvrir la pratique de la pêche en 2021. La réduction était de 50 % sur la « Carte Personne mineure » ou « Carte Découverte Femme » et de 100 % sur la « Carte Découverte -12 ans ».

Conclusion et perspectives

L'évolution actuelle des effectifs est une des préoccupations majeures de la Fédération. L'équipe fédérale ne considère pas la situation actuelle comme inexorable.

De nombreux leviers existent pour l'améliorer :

- mise en œuvre d'une politique départementale de développement du loisir pêche, moderne et efficace. Le SDDLPL récemment développé sera la colonne vertébrale de notre activité dans les prochaines années ;
- enrichissement de l'offre de pêche offerte à nos adhérents, par exemple par la mise en place de nouveaux parcours de pêche généralistes et/ou spécialisés ;
- poursuite de nos actions de sensibilisation auprès du jeune public ;
- amélioration de notre communication auprès du grand public en exploitant toutes les voies de communication existantes ;
- poursuite des travaux de protection et de restauration du milieu aquatique haut-viennois.

La Fédération a le devoir de mener dans les prochains mois, les prochaines années, les actions appropriées pour redonner un maximum d'attractivité à notre loisir pêche favori pour consolider la base des pêcheurs actuels et séduire de nouveaux pratiquants.

L'atteinte de cet objectif ne pourra se faire qu'en s'appuyant sur le réseau actif des AAPPMA du département qu'il convient de remettre au centre de nos préoccupations.



● BILAN ANNUEL DES AAPPMA

Pas de souci majeur avec les bilans annuels d'activités et financiers des AAPPMA reçus à ce jour.

Il est de la responsabilité de chaque AAPPMA de fournir les documents les plus précis et les plus justes possibles. En effet, ces documents sont utilisés par la Fédération pour recenser l'ensemble des actions entreprises par les AAPPMA au cours de l'année passée, de mettre en valeur les principales réalisations.

● BILAN FINANCIER DE LA FÉDÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

Compte de résultat au 31 décembre 2021

L'exercice 2021 fait apparaître un résultat déficitaire de -69 549 €. Ce résultat est très proche de celui envisagé par le budget prévisionnel validé en Assemblée Générale de mars 2021 (*prévision d'un déficit de -61 k€*). Les charges atteignent 810 k€ (prévision à 806 k€) et les produits terminent à 741 k€ (*pour une prévision à 744 k€*).

L'année 2021 a donc bien suivi la volonté affichée dès le début de l'année 2021 de « consommer » l'excédent 2020 en accentuant par exemple, les empoissonnements ou en mettant en place un enveloppe « Fonds Actions AAPPMA » pour aider les associations dans leurs projets.

Ce résultat nettement déficitaire est le reflet :

- de dépenses en augmentation sensibles par rapport à 2020 : 810 k€, versus 713 k€ (+ 13 %) ;
- le poste « Achats de matières premières » a fortement augmenté en raison de la volonté fédérale d'un empoissonnement important pour augmenter l'attractivité de nos parcours et relancer le loisir « Pêche » impacté par la crise sanitaire ;
- le poste « Services Extérieurs » a légèrement diminué, en raison de la baisse du volume des « travaux d'intérêt général » ;
- Les charges de personnel ont légèrement augmenté ;
- La dotation aux amortissements a fortement augmenté (*en liaison avec les travaux de réhabilitation terminés en 2020*).

Concernant les autres postes de dépenses, ils ont fait l'objet d'une attention régulière tout au long de l'exercice (*suivi des dépenses en temps réel tout au long de l'année avec le logiciel ZEENDOC et une base de données développée en interne*), ce qui a permis de parfaitement les maîtriser.

- des produits en réduction sensible par rapport à 2020 : 740 k€ versus 823 k€ (-11 %) ;
- les subventions d'exploitation ont nettement diminué de 77 k€. Les principales subventions (*AELB / Collectivités locales / FNPF*) ont globalement diminué notamment en raison d'un volume de travaux moins important que les années précédentes ;
- les cotisations fédérales (+4 %) ont augmenté, en cohérence avec l'évolution de la vente de cartes de pêche. Les produits du Club Halieutique sont restés globalement stables ;
- la somme des autres produits (*produits financiers, produits exceptionnels, transferts de charge*) est restée globalement stable.



Compte de résultat synthétique au 31 décembre 2020

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE		
Charges		
	2020	2021
Achats de matières premières	97 710 €	130 946 €
Autres achats non stockés et charges externes	271 155 €	255 968 €
Impôts et taxes	7 054 €	11 910 €
Personnel et charges	293 913 €	313 124 €
Dotations aux amortissements	28 616 €	69 566 €
Autres charges	11 715 €	23 892 €
CHARGES D'EXPLOITATION	710 164 €	805 407 €
Charges financières	3 636 €	4 572 €
Charges exceptionnelles	15 €	500 €
TOTAL CHARGES	713 815 €	810 479 €

Produits		
	2020	2021
Production vendue	31 286 €	24 013 €
Subventions d'exploitation	387 159 €	310 165 €
Autres produits de gestion	367 296 €	378 166 €
Reprises & Transfert de charges	4 928 €	436 €
PRODUITS D'EXPLOITATION	790 668 €	712 779 €
Produits financiers	1 642 €	1 496 €
Produits exceptionnels	31 409 €	26 654 €
TOTAL PRODUITS	823 719 €	740 929 €
Résultat d'exploitation	80 504 €	-92 628 €
Résultat courant	78 510 €	-95 703 €
EXCEDENT OU DEFICIT	+ 109 904 €	-69 549 €

Bilan actif/passif au 31 décembre 2021

Le bilan de l'année 2021 s'équilibre à 2 345 837 € (*Réduction de ~170 k€ versus 2020*).

- A l'actif : Nous enregistrons une légère réduction de l'actif immobilisé (~ -15 k€) et de l'actif circulant (~ -157 k€) liée notamment à une diminution des produits à recevoir (*créances et subventions*);
- Au passif : Nous avons enregistré une réduction de nos fonds propres de ~80 k€ et une réduction de 90 k€ de nos dettes (*remboursement partiel des emprunts, réduction de dettes fournisseurs diverses etc.*).



Conclusion et perspectives

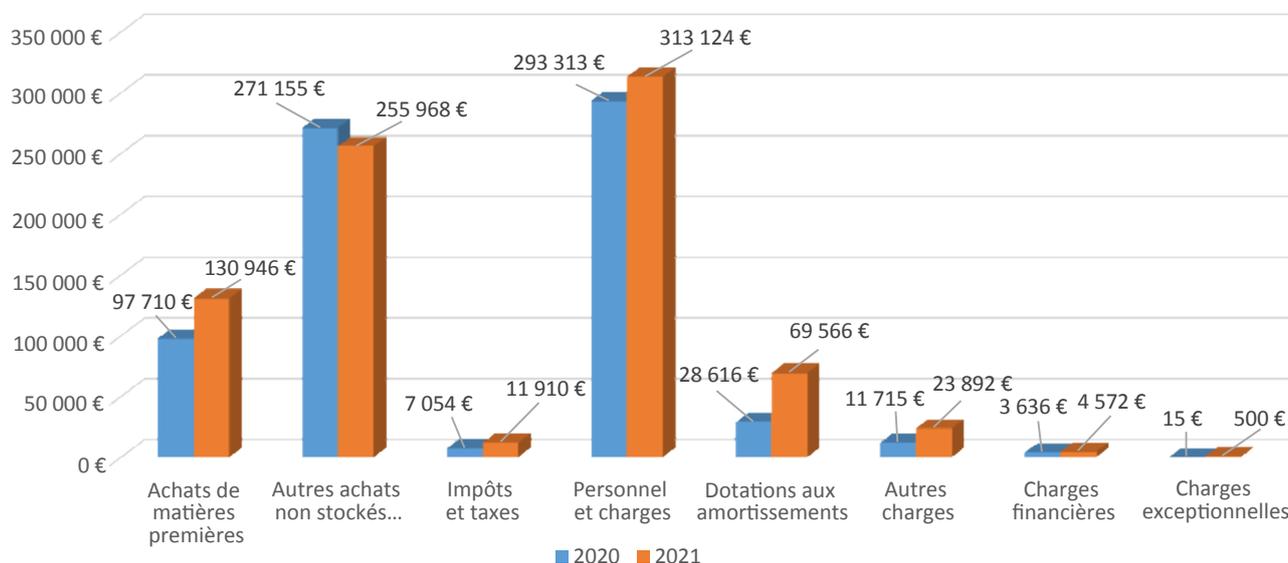
Nous pouvons nous réjouir de la solidité financière de notre Fédération. Cette assise confortable nous permet d'envisager sereinement l'avenir et de mener dans des bonnes conditions des projets pour optimiser/améliorer le fonctionnement de notre Fédération.

La Fédération de la Haute Vienne dispose d'un outil de travail moderne et poursuit sa restructuration au niveau de la gestion des ressources humaines dans le but de satisfaire à toutes les exigences des missions statutaires. Toutes les conditions seront réunies à court terme pour permettre la réalisation de l'ensemble des projets envisagés dans les prochaines années.

Compte de résultat au 31 décembre 2021 (charges et produits)

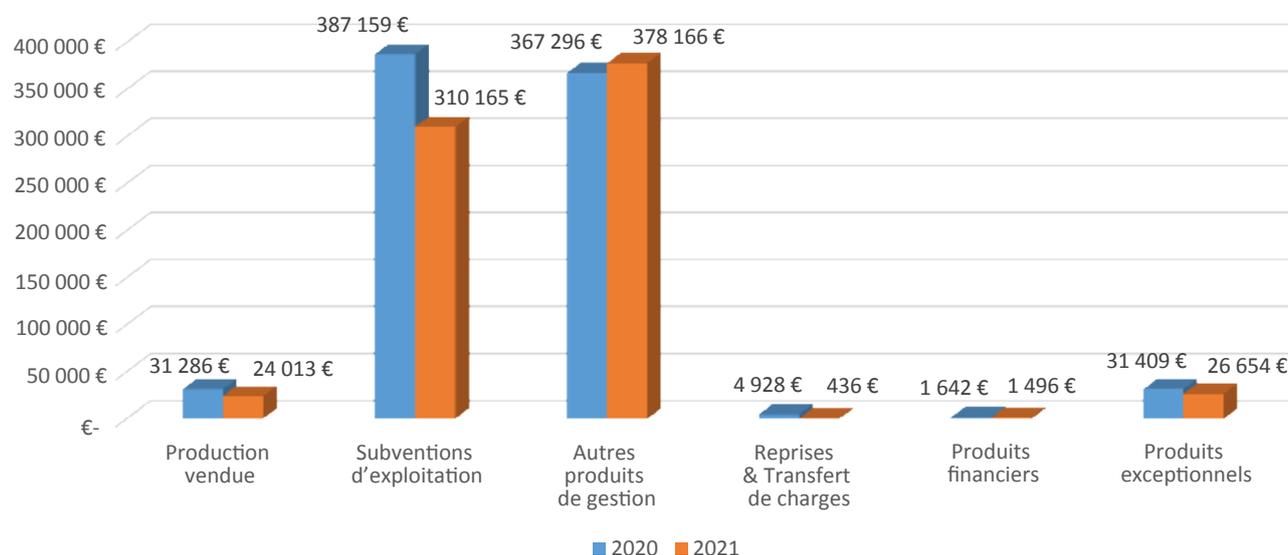
Charges 2021 :

Répartition des charges et comparaison 2020-2021



Produits 2021 :

Répartition des produits et comparaison 2020-2021





HOICHE

EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT & CONSEIL

FEDERATION DE LA HAUTE-VIENNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Comptes annuels clos au
31/12/2021

31 rue Jules Noël
87000 LIMOGES

EXTRAIT
DES DOCUMENTS FINANCIERS

EXERCICE 2021

15 rue des Coopérateurs - 87004 LIMOGES

Tél. : 05 55 77 68 26

E-mail : limoges@hoiche.com

www.hoiche.com

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et	42 496	40 423	2 073	2 094
Immobilisations corporelles				
Terrains	527 418	13 676	513 742	509 390
Constructions	997 732	424 699	573 033	595 873
Installations techniques, matériel et outilla	104 124	85 614	18 510	27 309
Autres immobilisations corporelles	202 028	151 443	50 585	38 219
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 873 799	715 856	1 157 943	1 172 885
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur command	4 266		4 266	3 336
Créances				
Usagers et comptes rattachés	15 898	189	15 709	11 019
Autres créances	164 666		164 666	364 240
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	984 042		984 042	949 693
Charges constatées d'avance	19 210		19 210	16 279
ACTIF CIRCULANT	1 188 083	189	1 187 894	1 344 567
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	3 061 881	716 045	2 345 837	2 517 452

Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 652 071	1 542 167
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-69 549	109 904
Subventions d'investissement	175 585	186 353
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 758 107	1 838 425
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	376 869	401 539
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	376 869	401 539
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 205	67 976
Dettes fiscales et sociales	52 162	50 797
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 622	74 958
Autres dettes	82 871	78 507
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 000	5 250
DETTES	587 729	679 028
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	2 345 837	2 517 452

Compte de résultat

	31/12/21	31/12/20	31/12/19
Ventes de marchandises			
Production vendue	24 013	31 286	23 412
Prix de journée			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	310 165	387 159	342 297
Reprises et Transferts de charge	436	4 928	1 428
Cotisations			
Autres produits	378 166	367 296	396 371
Produits d'exploitation	712 779	790 668	763 509
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières	130 946	97 710	110 428
Variation de stock de matières premières			
Autres achats non stockés et charges externe	255 968	271 155	284 247
Impôts et taxes	11 910	7 054	14 321
Salaires et Traitements	231 970	219 621	223 748
Charges sociales	81 154	74 292	73 193
Amortissements et provisions	69 566	28 616	14 663
Autres charges	23 892	11 715	22 360
Charges d'exploitation	805 407	710 164	742 961
RESULTAT D'EXPLOITATION	-92 628	80 504	20 548
Opérations faites en commun			
Produits financiers	1 496	1 642	4 518
Charges financières	4 572	3 636	789
Résultat financier	-3 076	-1 993	3 729
RESULTAT COURANT	-95 703	78 510	24 277
Produits exceptionnels	26 654	31 409	7 880
Charges exceptionnelles	500	15	8 430
Résultat exceptionnel	26 154	31 394	-550
Impôts sur les bénéfices			
Report des ressources non utilisées			
Engagements à réaliser			
EXCEDENT OU DEFICIT	-69 549	109 904	23 727
Contribution volontaires en nature			
Bénévolat		900	3 767
Prestations en nature			
Dons en nature			
Total des produits		900	3 767
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite			
Personnel bénévole		900	3 767
Total des charges		900	3 767


Détail du bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Autres immob. incorporelles / Avances et	42 496	40 423	2 073	2 094
208100 - LOGICIELS ET BREVETS	42 496		42 496	41 176
280810 - AMORTIS. LOGICIELS ET BRE		40 423	-40 423	-39 082
Immobilisations corporelles				
Terrains	527 418	13 676	513 742	509 390
211000 - TERRAINS	469 760		469 760	468 260
212000 - AGENCT. & AMÉNAGT. TERR	57 659		57 659	50 025
281200 - AMORTIS. AGENCT. AMÉNAG		13 676	-13 676	-8 894
Constructions	997 732	424 699	573 033	595 873
213100 - BATIMENTS	957 135		957 135	949 300
213500 - INSTALLATIONS GÉNÉRALES	40 597		40 597	38 929
281310 - AMORTIS. CONSTRUCTIONS		385 710	-385 710	-353 587
281350 - AMORTIS. AGENCEMENTS C		38 990	-38 990	-38 769
Installations techniques, matériel et outilla	104 124	85 614	18 510	27 309
215000 - INST. TECHN. MAT. OUT	104 124		104 124	103 325
281500 - AMORTIS. MATÉRIEL ET OUTI		85 614	-85 614	-76 016
Autres immobilisations corporelles	202 028	151 443	50 585	38 219
218100 - INSTAL.GALES, AGENCT, AM	1 890		1 890	
218200 - MATÉRIEL DE TRANSPORT	118 240		118 240	94 914
218300 - MATÉRIEL DE BUREAU	51 929		51 929	51 205
218400 - MOBILIER	29 969		29 969	29 969
281810 - AMORTIS. INSTAL. GALES, AG		249	-249	
281820 - AMORTIS. MATÉRIEL DE TRA		92 730	-92 730	-90 027
281830 - AMORTIS. MATÉR.BUREAU E		41 380	-41 380	-32 905
281840 - AMORTIS. MOBILIER		17 085	-17 085	-14 937
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 873 799	715 856	1 157 943	1 172 885
Stocks				
Avances et acomptes versés sur command	4 266		4 266	3 336
409100 - FOURNISSEURS - ACOMPTE	4 266		4 266	3 336
Créances				
Usagers et comptes rattachés	15 898	189	15 709	11 019
411000 - CLIENTS	15 709		15 709	11 019
416000 - CLIENTS DOUTEUX OU LITIGI	189		189	248
491000 - PROVIS. DÉPRÉC. COMPTES		189	-189	-248
Autres créances	164 666		164 666	364 240
448700 - ETAT - PRODUITS À RECEVOI				361
468710 - PRODOTS DE GESTION A REC	160 849		160 849	213 905
468720 - PDT A RECEVOIR SUBVENTIO	3 817		3 817	149 974
Divers				
Disponibilités	984 042		984 042	949 693
512000 - CAISSE D'EPARGNE CPTÉ CI	36 378		36 378	36 378
512100 - CAISSE D'EPARGNE N° 3669	80 506		80 506	157 564
512500 - CAISSE D'EPARGNE CSL ASS	565 839		565 839	365 007
512550 - CAISSE EPARGNE SALAIRES	6 411		6 411	22 530
512600 - SOCIETE GENERALE N+ 7269	36 940		36 940	36 759
512710 - CAISSE EPARGNE LIVRET	57 071		57 071	56 787
512720 - SOCIETE GENERALE COMPT	200 699		200 699	200 499
514100 - LA POSTE CPTÉ 21-22H				73 810
530000 - CAISSE	197		197	360

 **Détail du bilan**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
Charges constatées d'avance	19 210		19 210	16 279
486000 - CHARGES CONSTATÉES D'A	19 210		19 210	16 279
ACTIF CIRCULANT	1 188 083	189	1 187 894	1 344 567
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	3 061 881	716 045	2 345 837	2 517 452


Détail du bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 652 071	1 542 167
101200 - PATRIMOINE INTÉGRÉ	1 652 071	1 542 167
RESULTAT DE L'EXERCICE	-69 549	109 904
Subventions d'investissement	175 585	186 353
131120 - SUBV. AMENAGEMENT TERRAIN	32 853	29 036
131130 - SUBV. AGRANDISSEMENT LOCAUX	155 000	155 000
131200 - SUBVENTION MAT.PÊCHE ÉLECTRIQUE	7 523	7 523
131210 - SUBVENT. MATÉRIEL INFORMATIQUE	1 284	1 284
131230 - SUBV. SIMULATEUR	2 350	2 350
131240 - SUBV. PRIME CEE TRAVAUX	2 186	2 186
139112 - SUBV. AMENAGEMENT TERRAIN	-8 029	-4 990
139113 - SUBV. INVTS AGRANDISSEMENT LOCAUX	-9 486	-1 324
139120 - SUBVENT. MAT. PÊCHE INSCRITE AU CR	-4 436	-2 177
139121 - SUBVENT. MAT. INFORMATIQUE	-1 218	-790
139123 - SUBV. MODIF. BATEAU INSCRITE AU CR	-2 314	-1 727
139240 - SUBV. PRIMES TRAVAUX CEE	-128	-18
FONDS PROPRES	1 758 107	1 838 425
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	376 869	401 539
164110 - EMPRUNT CE 22 000 € - 4558911	1 133	5 631
164120 - EMPRUNT SG 400 000 € - 07/2038	374 879	395 005
168840 - INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	856	902
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	376 869	401 539
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 205	67 976
401000 - FOURNISSEURS	27 762	40 646
408100 - FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	27 443	27 330
Dettes fiscales et sociales	52 162	50 797
428200 - DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	23 277	23 518
428600 - PERSONNEL - AUTRES CHARGES À PAYER	1 359	
431100 - MSA	9 788	9 204
437500 - MUTUELLE ET PREVOYANCE	4 358	7 035
438200 - CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	8 273	8 194
438600 - CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	1 094	
442100 - PRÉLÈVEMENTS À LA SOURCE (IR)	396	282
448600 - ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	3 619	2 564
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 622	74 958
404100 - FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	9 036	56 152
408400 - FRS IMMOBIL. - FACT. NON PARVENUES	7 586	18 806
Autres dettes	82 871	78 507
461000 - D/C. INTERNET CARTES DE PÊCHE	1 231	
467000 - AUTRES COMPTES DÉBITEURS/CRÉDITEURS		1 116
467200 - TIMBRES HALIEUTIQUES	1 664	1 753
473110 - TIMBRES PISCICOLES AGENCE DE L'EAU	76 114	72 366
473120 - AAPPMA - PART DES ASSOCIATIONS	3 862	3 272
Produits constatés d'avance	4 000	5 250
487000 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	4 000	5 250
DETTES	587 729	679 028
ECARTS DE CONVERSION		

 **Détail du bilan**

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
TOTAL DU PASSIF	2 345 837	2 517 452


Détail du Compte de Résultat

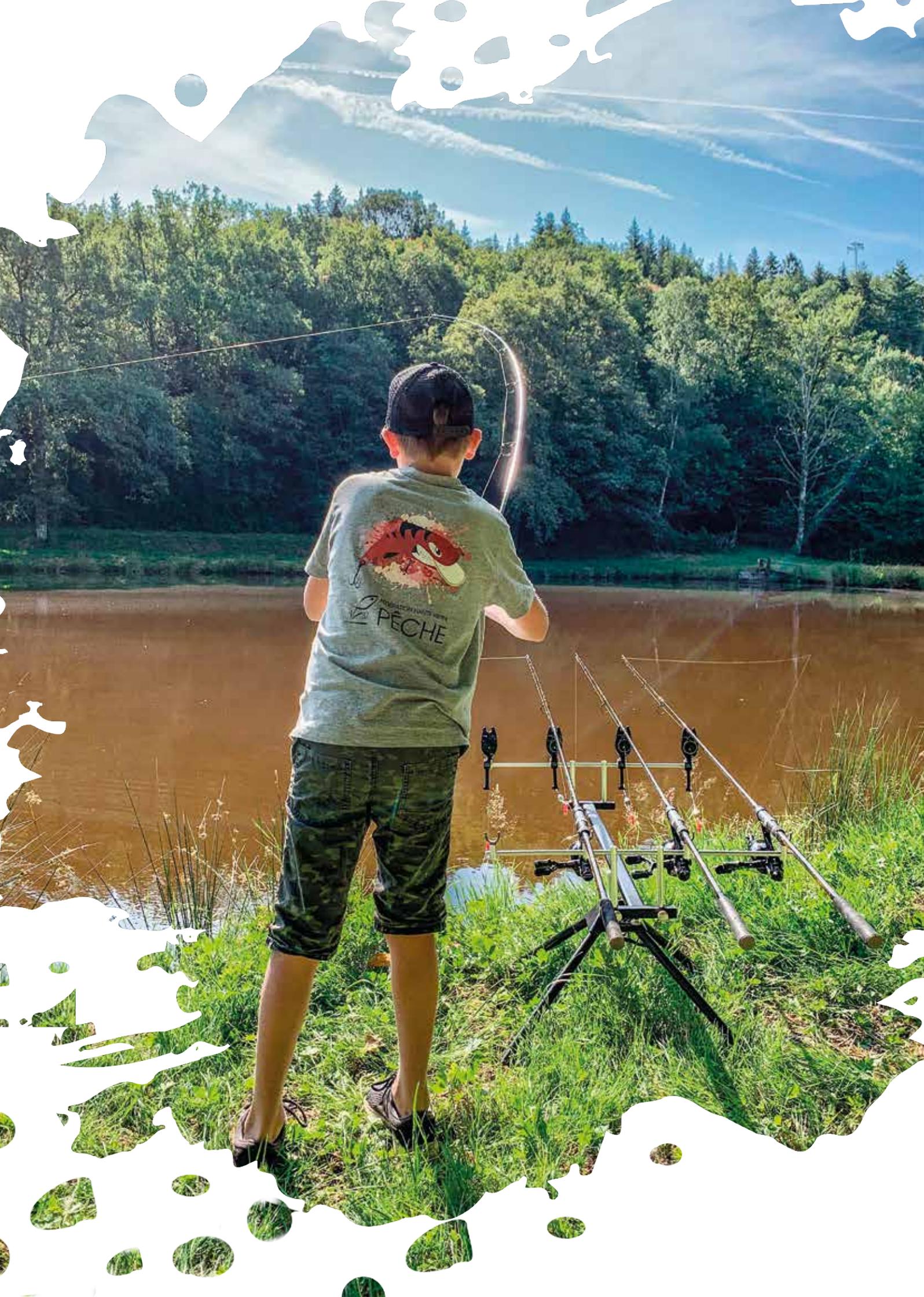
	31/12/21	31/12/20	31/12/19
Production vendue	24 013	31 286	23 412
701000 - CESSIONS ALEVINS POISSONS	5 838	18 121	15 162
706000 - PÊCHES ÉLECTRIQUES	14 775	11 165	4 250
706100 - GROUPEMENT LIMOGES ALEVIN	1 000	1 000	1 000
706110 - GROUPT. LGES TRAVX PISCICO	1 000	1 000	1 000
706200 - PRESTATIONS DE SERVICES	1 400		
708800 - AUTRES PRODUITS ACTIVITÉS A			2 000
Subventions d'exploitation	310 165	387 159	342 297
741810 - SUBV. CLUB HALIEUTIQUE	39 937	39 937	49 937
741851 - SUBV. FNPf AIDE À L'EMPLOI	132 000	132 000	132 000
741853 - SUBV. FNPf TRAVAUX ET PRES	25 728	66 123	32 200
741859 - FNPf SUBVENTIONS DIVERSES	9 561	7 558	6 903
741860 - SUBV. DIVERSES	7 367	8 137	9 577
741870 - SUBV. A. DE L'EAU TRAVAUX	21 407	53 469	22 663
741871 - SUBV. A.DE L'EAU.ACCORD CAD	34 650	31 500	31 500
741880 - SUBV. COLL. LOCALES TRAVAU	10 880	1 520	27 827
741881 - SUBV. ARP-NA - ACTIONS DIVER	25 636	46 915	29 691
741882 - SUBV. SYNDICAT LAC VASSIVIE	3 000		
Reprises et Transferts de charge	436	4 928	1 428
781500 - REPRIS.S/PROVIS.RISQUES & C		4 000	848
781740 - REPRIS.S/PROV.DÉPRÉC. CRÉA	59	59	42
791000 - TRANSFERT DE CHARGES D'EX	62	654	283
791010 - FRAIS ADMINISTRATIF	315	215	255
Autres produits	378 166	367 296	396 371
751100 - PRODUITS COTISATIONS FÉDÉR	276 388	267 092	276 979
751200 - PRODUITS CLUB HALIEUTIQUE	89 056	88 444	83 224
754120 - ABANDONS DE FRAIS PAR LES B	1 180		
754300 - DONS LEGS	500		
758000 - PRODUITS DIVERS GESTION CO	34	67	2
758100 - PRODUITS P. V. ET PROCÉDURE	2 020	350	2 671
758110 - PRESTATIONS ET DÉBOURS RE	6 638	9 613	21 620
758120 - REPAS REFACTURÉS			1 700
758130 - RETROCESSIONS MATERIELS	110	20	
758140 - INSCRIPTIONS CHALLENGES			7 850
758610 - ANIMATION ET INITIATION À LA P	2 240	1 710	2 325
Produits d'exploitation	712 779	790 668	763 509
Achats de matières premières	130 946	97 710	110 428
602121 - ACHATS ALEVINS TRUITE FARIO		2 424	6 070
602125 - ACHATS TRUITELLES FARIO		968	9 484
602131 - ACHATS T.A.C.	30 444	30 825	27 262
602132 - ACHATS CARPES	8 801	4 571	6 437
602133 - ACHATS GARDONS	50 628	35 403	33 210
602134 - ACHATS TANCHES	3 901	5 509	4 801
602135 - ACHATS BROCHETS	26 037	7 200	15 850
602136 - ACHATS BLACK-BASS	2 427	1 393	
602137 - ACHATS GOUJONS			3 216
602138 - ACHATS SANDRES	560	4 546	
602139 - ACHATS PERCHES		607	
602141 - ACHATS ABLES DE HECKEL	3 661	2 792	3 057
602142 - ACHATS ROTENGLES	2 796		785
602220 - ACHATS FOURN. CONS. PRODUI	1 693	1 472	255
Autres achats non stockés et charges externe	255 968	271 155	284 247
604000 - SOUS TRAITANCE PRESTATION	7 003	3 800	1 402
606100 - EAU GAZ ELECTRICITÉ	4 891	4 877	4 445


Détail du Compte de Résultat

	31/12/21	31/12/20	31/12/19
606280 - CARBURANTS VEHICULES	4 624	2 870	3 831
606300 - ACHATS DE PETIT ÉQUIPEMENT	5 650	2 747	1 346
606400 - ACHATS FOURNITURES ADMINIS	6 434	5 011	5 235
606500 - FOURNITURES HABILLEMENT	6 769	3 562	3 144
611000 - SOUS-TRAITANCE GÉNÉRALE	1 052		
613230 - BAUX DE PECHE	18 136	17 078	17 045
613500 - LOCATIONS MATÉRIEL DE BURE	2 511	2 016	1 789
613501 - LOCATION ZEENDOC	2 346	2 339	2 332
613510 - LOCATIONS DE MATÉRIEL TECH		40	
613520 - LOCATIONS DE MATÉRIEL DE TR	756	1 082	997
615200 - ENTRETIEN RÉPARATION BIENS	5 916	10 885	444
615400 - TRAVAUX D'INTERETS GENERA	65 152	93 271	107 981
615410 - AUTRES TRAVAUX	3 939	2 518	
615420 - PECHE ELECTRIQUE	2 190	3 284	895
615500 - ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIE		285	
615580 - ENTRETIEN VEHICULE DE TRAN	5 099	2 211	3 158
615600 - ENTRETIEN MATÉRIEL	416	548	140
616000 - ASS.LOCAUX + RCP + DIVERS	4 715	4 096	3 975
616100 - ASSURANCES VÉHICULES	3 634	3 369	3 248
618100 - DOCUMENTATION GÉNÉRALE	534	712	563
622600 - HONORAIRES AVOCATS	2 040	134	1 918
622610 - HONORAIRES COMPTABLE	7 320	7 200	7 080
622630 - HONORAIRES DIVERS	1 030	86	861
622640 - HONORAIRES ASSIST. JURIDIQU	3 000	3 000	3 000
622650 - HONORAIRES COMMISSAIRE CO	3 735	3 636	3 564
622700 - FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEU	350	4 073	4 629
623300 - SALON PÊCHE EXPO	1 193	2 200	1 629
623320 - OPERATIONS JEUNES PECHEUR			3 830
623330 - ECOLE DE PECHE	8 954	7 541	11 494
623340 - PROMOTION PECHE EXCEPTION			13 201
623400 - CADEAUX ET RÉCOMPENSES	13 652	2 880	14 349
623700 - PUBLICATIONS ET DÉPLIANTS P	12 214	24 216	9 984
623710 - PUBLICITÉS ET MÉDIAS	16 873	25 370	10 150
623800 - DIVERS (POURBOIRES, DONS C	82	177	273
625100 - VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	10 167	7 073	18 058
625600 - MISSIONS FPPHTEV	4 596	1 332	1 788
625700 - RÉCEPTIONS	2 205	880	725
626000 - FRAIS POSTAUX	3 785	1 521	2 863
626100 - FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIO	4 444	4 029	3 896
626200 - FRAIS INTERNET		419	419
627000 - SERVICES BANCAIRES	1 023	1 014	819
628800 - COTISATIONS ORGANIS. PARTE	7 539	7 773	7 747
Impôts et taxes	11 910	7 054	14 321
631100 - TAXE SUR LES SALAIRES	2 821	1 105	826
631200 - TAXE D'APPRENTISSAGE		192	
633300 - FORMATION	1 755	2 048	1 196
635120 - TAXES FONCIÈRES	6 704	3 584	3 364
635410 - DROITS DE MUTATION			8 860
635430 - CARTES GRISES	440		
637800 - TAXES DIVERSES	190	125	75
Salaires et Traitements	231 970	219 621	223 748
641000 - REMUNERATIONS PERSONNEL	229 919	215 683	217 362
641200 - CONGÉS PAYÉS	-242	283	3 367
641300 - GRATIFICATIONS STAGIAIRES	2 293	3 655	3 019


Détail du Compte de Résultat

	31/12/21	31/12/20	31/12/19
Charges sociales	81 154	74 292	73 193
645100 - COTISATIONS MSA	70 856	63 838	63 890
645200 - MUTUELLE ET PREVOYANCE	10 220	10 117	9 927
645500 - CHARGES S/CONGES PAYES	79	338	-624
Amortissements et provisions	69 566	28 616	14 663
681110 - DOT. AMORT. S/IMMOBIL. INCOR	1 341	1 029	420
681120 - DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORP	68 225	27 587	14 243
Autres charges	23 892	11 715	22 360
651200 - SUBVENTIONS ACCORDEES	10 686	2 653	6 640
651600 - REDEVANCE AUDIOVISUELLE	138	138	139
651610 - REDEVANCES DIVERS	3 228	1 343	522
653200 - FRAIS D'ASSEMBLEES, DE CONS	9 832	7 315	14 950
654000 - PERTES S/CRÉANCES IRRÉCOU		122	
658000 - CHARGES DIVERSES GESTION	8	145	109
Charges d'exploitation	805 407	710 164	742 961
RESULTAT D'EXPLOITATION	-92 628	80 504	20 548
Produits financiers	1 496	1 642	4 518
761000 - PRODUITS FINANCIERS	1 496	1 642	4 478
768000 - AUTRES PRODUITS FINANCIERS			40
Charges financières	4 572	3 636	789
661160 - INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS ET D	4 572	3 636	789
Résultat financier	-3 076	-1 993	3 729
RESULTAT COURANT	-95 703	78 510	24 277
Produits exceptionnels	26 654	31 409	7 880
772000 - PRODUITS DES EXERCICES ANT	11 318	24 391	4 188
775000 - PRODUITS CESSIONS ÉLÉMENT	750	250	1 100
777000 - QUOTE-PART DES SUBVENTION	14 585	6 768	2 592
Charges exceptionnelles	500	15	8 430
672000 - CHARGES SUR EXERCICES ANT	500	15	5 469
675000 - VALEURS COMPT. ÉLÉMENTS A			1 900
687110 - DOT. AMORT. EXCE S/IMMOB IN			799
687120 - DOT. AMORT. EXCE S/IMMOB CO			262
Résultat exceptionnel	26 154	31 394	-550
EXCEDENT OU DEFICIT	-69 549	109 904	23 727
Contribution volontaires en nature			
Bénévolat			3 767
870000 - BENEVOLAT			3 767
Total des produits			3 767
Personnel bénévole			3 767
864000 - PERSONNEL BENEVOLE			3 767
Total des charges			3 767



LA PÊCHE

Haute-Vienne



: Territoire de Pêche



📍 31, rue Jules Noël - 87000 Limoges
☎ 05 55 06 34 77
✉ contact@federation-peche87.com
🌐 www.federation-peche87.com
f www.facebook.com/federation.peche.87
📷 www.instagram.com/federation.peche.87



Rédaction et création : FDAAPPMA87

Mise en page et impression : APCL Services -
GDS Imprimeurs

Crédits photos : FDAAPPMA87 -
Anne-Cécile MONNIER
Romain MOUNEIX - Freepik

